
BUDGET DE DÉPENSES

— 2014-2015 —

Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes

BUDGET DE DÉPENSES

— 2014-2015 —

Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes

pour l'année financière se terminant le
31 mars 2015

Déposés à l'Assemblée nationale conformément
à l'article 46 de la
Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
par monsieur Martin Coiteux,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor

Budget de dépenses 2014-2015

Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes

Dépôt légal - Juin 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-70657-1 (imprimé)

ISBN 978-2-550-70658-8 (en ligne)

PRÉFACE

La Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) prévoit le dépôt à l'Assemblée nationale d'un ensemble intégré de documents, soit le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires.

Le volume **Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2014-2015 regroupe les plans annuels de gestion des dépenses de chaque portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires sous sa responsabilité. Le plan inclut également les entités consolidées (organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux) afin d'illustrer la contribution du ministère au financement de celles-ci. Bien que le dépôt de ce volume à l'Assemblée nationale incombe au président du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en œuvre des plans relève de chacun des ministres responsables.

Au début du présent volume, un tableau sommaire présente les budgets de dépenses de l'ensemble des portefeuilles pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015. Le plan annuel de gestion des dépenses de chaque portefeuille est présenté par la suite comme suit :

- La section **La présentation du portefeuille ministériel** introduit la mission ou la raison d'être du ministère et des organismes composant un portefeuille. Cette section permet de faire ressortir la nature de l'organisation, sa clientèle, ses domaines d'activité et sa finalité;
- La section **Le plan budgétaire** explique l'évolution du budget de dépenses par programmes et les principales variations;
- Une première annexe fournit s'il y a lieu, pour tous les organismes budgétaires, leurs budgets de dépenses 2014-2015 ainsi que la dépense probable 2013-2014;
- Le cas échéant, une seconde annexe présente :
 - Pour tous les organismes autres que budgétaires, leurs dépenses ainsi que la partie financée par le portefeuille ministériel, et ce, pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015;
 - Pour tous les fonds spéciaux, les prévisions de dépenses et d'investissements et la contribution financière du portefeuille ministériel pour les années 2013-2014 et 2014-2015.

Pour l'Assemblée nationale et les personnes désignées par celle-ci, ces renseignements se retrouvent dans le volume **Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées** du Budget de dépenses 2014-2015.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses	9
-----------------------------	---

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales et Occupation du territoire.....	13
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	19
Conseil du trésor et Administration gouvernementale.....	25
Conseil exécutif	33
Culture et Communications	41
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	49
Économie, Innovation et Exportations.....	55
Éducation, Loisir et Sport	61
Emploi et Solidarité sociale	69
Énergie et Ressources naturelles.....	77
Enseignement supérieur, Recherche et Science	83
Famille	91
Finances	97
Forêts, Faune et Parcs	105
Immigration, Diversité et Inclusion.....	109
Justice.....	111
Relations internationales et Francophonie	121
Santé et Services sociaux	125
Sécurité publique.....	135
Tourisme.....	143
Transports.....	147
Travail.....	155

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses¹

(en millions de dollars)

	2014-2015		2013-2014 ²	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2) = (1) - (4)	(3)	(4)
Assemblée nationale ³	123,8	2,1	121,7	121,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	133,0	1,9	132,1	131,1
Affaires municipales et Occupation du territoire	1 777,8	145,8	1 681,7	1 632,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 037,0	(13,8)	1 061,9	1 050,8
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	858,7	153,2	923,1	705,5
Conseil exécutif	389,9	19,6	368,3	370,3
Culture et Communications ⁴	665,8	3,3	660,0	662,5
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	157,0	(38,0)	161,9	195,0
Économie, Innovation et Exportations	642,0	22,8	637,5	619,2
Éducation, Loisir et Sport	10 529,1	127,1	10 398,0	10 402,0
Emploi et Solidarité sociale	4 238,7	(92,5)	4 268,3	4 331,2
Énergie et Ressources naturelles	86,7	(1,7)	86,1	88,4
Enseignement supérieur, Recherche et Science	6 433,7	238,6	6 168,9	6 195,1
Famille	2 599,7	75,0	2 546,1	2 524,7
Finances ⁴	134,3	47,7	142,1	86,6
Forêts, Faune et Parcs	459,8	3,0	463,8	456,8
Immigration, Diversité et Inclusion	293,6	127,3	298,4	166,3
Justice	842,2	(24,8)	845,9	867,0
Relations internationales et Francophonie	94,7	(10,1)	96,7	104,8
Santé et Services sociaux	32 346,2	933,6	31 606,3	31 412,6
Sécurité publique	1 258,8	(74,5)	1 282,6	1 333,3
Tourisme	127,1	(3,7)	132,1	130,8
Transports	688,7	(18,7)	708,7	707,4
Travail	90,7	(3,8)	92,1	94,5
Gains de productivité, fonctionnement et subventions ⁵	(305,0)	(305,0)	-	-
Crédits non dépensés	-	-	(366,3)	-
Réserve pour Lac-Mégantic ⁶	-	(128,4)	-	128,4
Dépenses de programmes	65 704,0	1 186,0	64 518,0	64 518,0
Service de la dette	8 582,7	139,9	8 442,8	8 442,8
Dépenses budgétaires	74 286,7	1 325,9	72 960,8	72 960,8

Note : Les données étant arrondies, les montants inscrits dans le présent tableau peuvent ne pas correspondre à ceux présentés dans le plan annuel de gestion des dépenses de chacun des portefeuilles.

Références

- ¹ Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements, avances et autres » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2014-2015.
- ² Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2014-2015.
- ³ L'information portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume **Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.
- ⁴ Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses des portefeuilles « Finances » et « Culture et Communications ». Au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2014-2015 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses des portefeuilles « Finances » et « Culture et Communications » incorporent le service de la dette.
- ⁵ Mesures d'économies annoncées le 24 avril 2014.
- ⁶ À cette réserve pour la part du Québec des coûts estimés pour les deux prochains exercices financiers, s'ajoute un montant de 64,0 M\$ ayant déjà été déboursé et constaté dans les dépenses des portefeuilles. Cette réserve pourrait varier en fonction des négociations avec le gouvernement fédéral et le résultat des poursuites engagées par le gouvernement du Québec.

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Affaires municipales et Occupation du territoire » comprend le Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Régie du logement (RDL).

En tant que responsable de l'organisation municipale et de l'occupation du territoire, le Ministère a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. En concertation avec ses partenaires, il met en place des politiques et des stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie.

La mission de la CMQ est d'agir comme tribunal et organisme administratif, enquêteur et conseiller, dans une perspective d'efficacité de ses actions auprès des intervenants du monde municipal.

La SHQ a pour mission de favoriser l'accès des citoyennes et des citoyens du Québec à des conditions adéquates de logement. Elle vise à aider les ménages à accéder ou à conserver un logement adéquat, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'occupation et la vitalité des territoires et le développement durable.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, la RDL a pour mission de favoriser la conciliation entre locataires et locataires, de décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations découlant de leurs relations locataires et locataires, de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et enfin, de faire des études et d'établir des statistiques sur la situation du logement.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales et Occupation du territoire » s'établit à 1 777,8 M\$ en 2014-2015, soit 145,7 M\$ de plus que la dépense probable 2013-2014.

PROGRAMME 1

Développement des régions et ruralité

Ce programme offre un soutien financier aux organisations œuvrant au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et à la ruralité.

L'enveloppe allouée à ce programme est en hausse de 4,8 M\$. Cette variation est principalement due à l'augmentation des coûts liés au remboursement du service de dette des programmes de branchement à Internet haute vitesse.

PROGRAMME 2

Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme procure le financement requis pour soutenir les municipalités dans le maintien des actifs, la résorption du déficit cumulé et la mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable. Il procure également du financement pour des travaux similaires dans les infrastructures municipales d'eaux usées et pour les réseaux de conduites d'eau potable et des eaux usées. Il permet en outre d'apporter un soutien financier à la construction d'infrastructures collectives.

Par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2013-2014, le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures augmente de 36,0 M\$ pour s'établir à 426,5 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés au remboursement du service de dette de programmes d'infrastructures à la suite de la réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures.

PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Ce programme englobe les mesures du partenariat fiscal et financier conclu avec le monde municipal. En outre, il vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que sur ceux des gouvernements étrangers. Il permet d'accorder diverses aides financières au milieu municipal, et soutient les mesures d'aide financière aux municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire et les mesures prévues à l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 9,6 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2013-2014. Cette hausse est attribuable essentiellement au versement des compensations tenant lieu de taxes.

PROGRAMME 4

Administration générale

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal et le développement régional ainsi que le traitement des plaintes. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information via une entente de services avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et l'amortissement des systèmes informatiques.

Par rapport à la dépense probable 2013-2014, les sommes allouées à ce programme augmentent de 5,6 M\$. Cette variation est principalement due au fait que le Ministère fait face à la désuétude de ses infrastructures technologiques et de ses systèmes applicatifs. Afin de maintenir et d'améliorer les services à la clientèle, le Ministère doit réinvestir dans le domaine des technologies de l'information. Le Ministère s'est également vu confier de nouvelles responsabilités notamment à l'égard de la reconstruction du centre-ville et des infrastructures de Lac-Mégantic.

PROGRAMME 5

Promotion et développement de la région métropolitaine

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 0,7 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2013-2014 compte tenu, essentiellement, des dépenses prévues sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal pour la trame verte et bleue en lien avec la mise en œuvre du plan métropolitain d'aménagement et de développement.

PROGRAMME 6

Commission municipale du Québec

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec intervient en matière de tutelle, d'administration provisoire, d'enquête, de médiation et d'arbitrage, de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes, d'organisation territoriale, de régulation technique et d'enquête sur un manquement d'un élu municipal à son code d'éthique et de déontologie.

Par rapport à la dépense probable 2013-2014, les sommes allouées à ce programme diminuent de 0,1 M\$ en raison principalement des coûts non récurrents associés à la tutelle de la Ville de Laval.

PROGRAMME 7

Habitation

Ce programme vise à faciliter l'accès des citoyennes et des citoyens du Québec à des conditions adéquates de logement, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation.

La subvention versée à la Société d'habitation du Québec (SHQ) s'établit à 424,4 M\$, en hausse de 92,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation s'explique par l'utilisation, en 2013-2014, d'une partie de l'excédent cumulé dont disposait la SHQ au 31 mars 2013. Celle-ci dispose également d'autres sources de financement dont, notamment, des fonds fédéraux lui permettant de financer ses dépenses à hauteur de 1,1 G\$, soit un niveau comparable à l'année précédente.

PROGRAMME 8

Régie du logement

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

Les sommes allouées à ce programme sont en baisse de 3,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette baisse s'explique par la présentation, dans la dépense probable, de dépenses de 2,2 M\$ financées par l'utilisation du crédit au net, soit les revenus de tarification que la Régie du logement perçoit annuellement. Le solde de 1,2 M\$ s'explique par le financement qu'elle a obtenu, en 2013-2014, pour optimiser la prestation de ses services et certaines dépenses non récurrentes.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Développement des régions et ruralité	98 091,3	4 810,5	95 251,9	93 280,8
2. Modernisation des infrastructures municipales	426 498,6	36 016,9	434 395,3	390 481,7
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	633 040,0	9 592,0	625 881,8	623 448,0
4. Administration générale	58 025,5	5 558,3	57 277,4	52 467,2
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	115 933,6	685,3	116 168,5	115 248,3
6. Commission municipale du Québec	3 051,7	(94,6)	2 906,7	3 146,3
7. Habitation	424 362,0	92 555,2	331 872,6	331 806,8
8. Régie du logement	18 768,8	(3 392,0)	17 983,8	22 160,8
Total	1 777 771,5	145 731,6	1 681 738,0	1 632 039,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget de 18,4 M\$ en immobilisations servira principalement à des investissements reliés au développement de nouveaux systèmes informatiques et à l'achat de matériel et d'équipement.

Quant aux « Prêts, placements, avances et autres », les montants découlent principalement de l'application à la SHQ de la norme comptable pour les paiements de transferts.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
		Variation	
Immobilisations	18 350,0	(2 350,0)	20 700,0
Prêts, placements, avances et autres	36 000,0	(39 620,9)	75 620,9
Total	54 350,0	(41 970,9)	96 320,9

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Commission municipale du Québec	3 051,7	3 146,3
Régie du logement	18 768,8	22 160,8

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société d'habitation du Québec	1 095 040,0	424 362,0	1 085 460,8	331 806,8

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds de développement régional

Le Fonds de développement régional finance les dépenses de fonctionnement des Conférences régionales des élus ainsi que les ententes spécifiques et les autres activités priorisées par chacune des régions.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de développement régional				
Dépenses	44 237,6	42 015,0	44 054,7	41 095,7
Investissements	—	—	—	—

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission d'appuyer une offre alimentaire de qualité et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise. Il veille aussi à la salubrité des aliments ainsi qu'à la santé, à la sécurité et au bien-être des animaux.

Le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures destinés au développement du secteur bioalimentaire. Ses interventions touchent les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de l'aquaculture, des services à la production, de la transformation, de la distribution, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions et de la consommation des produits bioalimentaires.

Le Ministère s'appuie sur les sous-ministériats aux politiques agroalimentaires, au développement régional et au développement durable, à la santé animale et à l'inspection des aliments, à la transformation alimentaire et aux marchés, aux pêches et à l'aquaculture commerciales, à la formation bioalimentaire ainsi que sur la direction générale des services à la gestion.

Par ailleurs, trois organismes relèvent du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces organismes, La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ont des mandats spécifiques quant au déploiement des instruments d'intervention visant le secteur bioalimentaire.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2014-2015 du portefeuille Agriculture, Pêcheries et Alimentation est de 1 037,0 M\$. Il s'agit d'une diminution de 13,8 M\$, (1,3 %) par rapport à la dépense probable de 1 050,8 M\$ en 2013-2014.

PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Ce programme a pour objet le développement du potentiel et l'amélioration des performances technologiques liés à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires, tout en favorisant le respect de l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes dans ces domaines et à assurer la sécurité des aliments.

Le budget de dépenses de 426,0 M\$ en 2014-2015 est inférieur de 5,0 M\$ à la dépense probable 2013-2014. Cet écart s'explique principalement par la mise en place de mesures de réduction des dépenses en rémunération.

**PROGRAMME 2
Organismes d'État**

Ce programme vise à favoriser une saine gestion des risques agricoles en offrant, notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

Les crédits relatifs au programme 2 regroupent ceux alloués à La Financière agricole du Québec, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. L'écart entre le budget de dépenses 2014-2015 et la dépense probable 2013-2014 est dû principalement à des mesures de réduction des dépenses administratives à La Financière agricole du Québec jumelées à la diminution des sommes requises pour le remboursement des frais financiers relatifs à son déficit cumulé au 31 mars 2010.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	425 962,8	(4 956,4)	433 900,7	430 919,2
2. Organismes d'État	610 990,3	(8 889,1)	627 990,3	619 879,4
Total	1 036 953,1	(13 845,5)	1 061 891,0	1 050 798,6

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

En 2014-2015, le Ministère disposera, pour ses projets d'immobilisations, d'un budget de 23,9 M\$, soit une diminution de 13,6 M\$ par rapport à 2013-2014. La variation budgétaire s'explique par une réduction des investissements en ressources matérielles ainsi qu'en ressources informationnelles.

La baisse des crédits « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
	Variation		
Immobilisations	23 854,4	(13 559,4)	37 413,8
Prêts, placements, avances et autres	500,0	(3 160,0)	3 660,0
Total	24 354,4	(16 719,4)	41 073,8

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Commission de protection du territoire agricole du Québec	9 087,8	9 062,2
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 902,5	4 254,2

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
La Financière agricole du Québec	512 444,0	598 000,0	548 360,0	606 563,0

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, de la Société québécoise des infrastructures, du Centre de services partagés du Québec et de la Commission administrative des régimes de retraites et d'assurances.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat du Conseil du trésor soutient les activités du Conseil du trésor et assiste son président dans l'exercice de ses fonctions. Par ses analyses et ses recommandations au Conseil du trésor, il veille à une allocation optimale et équitable des ressources ainsi qu'à une saine gestion contractuelle et accompagne les ministères et organismes en ces matières. De plus, il contribue, par l'entremise du Centre de services partagés du Québec, à rationaliser et à optimiser les services de soutien administratif aux ministères et organismes, tout en s'assurant de la qualité et de l'adéquation de ses services à leurs besoins. Il privilégie également le développement d'une expertise interne en matière de services administratifs.

Les organismes

La Commission de la fonction publique assure, au nom de l'Assemblée nationale, l'égalité d'accès de tous les citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes recrutées et promues ainsi que l'impartialité et l'équité des décisions prises en matière de gestion des ressources humaines.

La Société québécoise des infrastructures soutient les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique en développant, en maintenant et en gérant un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Quant au Centre de services partagés du Québec, il fournit ou rend accessibles les biens et les services administratifs dont les organismes publics ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, communicationnelles et informationnelles, ainsi qu'en services aériens gouvernementaux.

Enfin, la Commission administrative des régimes de retraites et d'assurances offre à sa clientèle les services qui lui permettent de bénéficier des avantages des régimes de retraite qu'elle administre. Elle fournit également de l'expertise-conseil en produisant les évaluations actuarielles des régimes de retraite et en réalisant diverses études pour les parties négociantes et les comités de retraite ainsi que pour le placement des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, de la Société québécoise des infrastructures, du Centre de services partagés du Québec et de la Commission administrative des régimes de retraites et d'assurances.

En excluant le Fonds de suppléance, le budget de dépenses du portefeuille s'établit à 638,1 M\$, en baisse de 67,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014.

PROGRAMME 1

Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme vise à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement en matière d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles ainsi qu'en matière de gestion axée sur les résultats. De plus, il encadre la gestion des technologies de l'information et des communications dans la prestation des services gouvernementaux.

Le budget de dépenses 2014-2015 s'établit à 94,0 M\$, en hausse de 3,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation s'explique principalement par les mandats confiés au Secrétariat du Conseil du trésor relativement à l'application de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (L.Q. 2012, chapitre 25) et de la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3) ainsi qu'à la mise en œuvre de la Commission de révision permanente des programmes.

PROGRAMME 2

Fonctions gouvernementales

Ce programme vise à soutenir la prestation de services aux organismes publics. Il assure le financement de la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) et du développement du projet de Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR). On y retrouve aussi les sommes nécessaires aux dépenses de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction ainsi qu'un fonds dédié aux sinistres. Enfin, ce programme comprend les contributions du gouvernement à titre d'employeur.

Le budget de dépenses 2014-2015 s'établit à 159,3 M\$, en baisse de 73,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette diminution est attribuable à certaines dépenses non récurrentes assumées en 2013-2014 aux fonctions gouvernementales, notamment au titre d'employeur de la fonction publique, ainsi qu'aux coûts d'utilisation du RENIR qui seront facturés aux ministères et organismes clients en 2014-2015 par le Centre de services partagés du Québec.

PROGRAMME 3

Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission de la fonction publique afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et d'en faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Le budget de dépenses 2014-2015 est comparable à la dépense probable 2013-2014.

PROGRAMME 4

Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses totalisant 380,8 M\$, dont 376,4 M\$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges ainsi que 4,4 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 5

Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2014-2015 s'élève à 220,6 M\$. Ce montant inclut une somme évaluée préliminairement à 90,0 M\$ découlant de l'impact de la nouvelle table de mortalité sur le coût des régimes de retraite.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor	93 977,8	3 419,9	97 735,7	90 557,9
2. Fonctions gouvernementales	159 265,0	(73 294,1)	188 136,9	232 559,1
3. Commission de la fonction publique	4 131,5	45,0	4 056,5	4 086,5
4. Régimes de retraite et d'assurances	380 771,3	2 516,3	378 255,0	378 255,0
5. Fonds de suppléance	220 568,0	220 568,0	254 923,8	—
Total	858 713,6	153 255,1	923 107,9	705 458,5

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisations est dédié au développement et à l'évolution des systèmes d'information de gestion du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le budget d'immobilisations 2014-2015 est en baisse de 20,6 M\$ par rapport à 2013-2014 en raison de l'abolition de la provision pour la réalisation de projets reliés au domaine des technologies de l'information. À cet effet, les crédits relatifs à ces investissements doivent être prévus et approuvés dans la planification budgétaire annuelle de chaque ministère et organisme.

Le budget comprend également des provisions totalisant 700,2 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres » au programme 5, soit le Fonds de suppléance. Ces provisions ont pour but de pourvoir, aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice ainsi qu'au financement des besoins en investissements.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
	Variation		
Immobilisations	6 900,0	(20 600,0)	27 500,0
Prêts, placements, avances et autres	700 170,0	(2 024,1)	702 194,1
Total	707 070,0	(22 624,1)	729 694,1

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Commission de la fonction publique	4 131,5	4 086,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de services partagés du Québec	693 500,0	—	677 759,3	—
Société québécoise des infrastructures	925 522,0	—	879 058,0	—

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds relatif à certains sinistres

Le Fonds relatif à certains sinistres est affecté à la gestion et au financement des dépenses exceptionnelles supportées par les ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'au financement des dépenses des différents programmes d'assistance financière mis en place pour compenser les dommages occasionnés par les sinistres suivants : les pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996 qui ont affecté les régions désignées par le gouvernement et la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

L'affectation budgétaire au Fonds relatif à certains sinistres est pourvue principalement par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ces sommes permettent de répondre à l'engagement du gouvernement du Québec à l'effet de verser à Hydro-Québec une compensation pour le rétablissement du réseau d'électricité. Le portefeuille ministériel couvre quant à lui les frais financiers comptabilisés à ce fonds spécial associés à la réalisation des projets.

ANNEXE 2 (suite)

Les investissements prévus en 2014-2015 concernent uniquement le programme de reconstruction et de relance économique des régions concernées par les pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996, notamment la réalisation de la mise aux normes des ouvrages sur le pourtour du lac Kénogami et de l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds relatif à certains sinistres				
Dépenses	1 608,3	625,0	595,0	595,0
Investissements	7 245,0		4 302,0	

CONSEIL EXÉCUTIF

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission :

- De soutenir et conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action;
- D'assurer la coordination des communications gouvernementales;
- De fournir tout le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités ministérielles de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, de la réforme des institutions démocratiques, de l'implantation de la stratégie maritime et du Plan Nord. À ce titre :
 - Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes et soutient le ministre responsable dans sa mission de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions, à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires ainsi qu'au renforcement de la francophonie canadienne;
 - Le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mission de soutenir le ministre responsable dans la coordination de l'action gouvernementale en milieu autochtone et dans l'établissement de relations harmonieuses et de partenariats entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général;
 - Le Secrétariat à la jeunesse a pour mandat de conseiller le gouvernement en matière de jeunesse et d'assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à cet égard. Il s'assure de la coordination et du suivi de l'action gouvernementale en matière de jeunesse par l'entremise de la Politique québécoise de la jeunesse. Il administre la Stratégie d'action jeunesse qui en découle et finance une partie des moyens d'action de cette dernière. Finalement, il accompagne les partenaires de la jeunesse dans la réalisation de mandats ou de projets visant à développer de nouvelles façons de faire ou d'intervenir;
 - Le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques a pour mandat d'assister le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, notamment à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et plus particulièrement de notre cadre électoral, à élaborer les orientations gouvernementales, en matière de transparence des institutions, à modifier et bonifier à cet effet les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même qu'à promouvoir et assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Finalement, il assure un rôle-conseil pour le gouvernement en ces matières;

- La Commission d'accès à l'information du Québec a pour mission de promouvoir l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé, en assurer la surveillance et décider des demandes de révision et d'examen de mécontentes qui lui sont présentées. À cette fin, la Commission exerce une fonction juridictionnelle et une fonction de surveillance au bénéfice des citoyens, des entreprises et des organismes publics;
- Le Secrétariat à l'Implantation de la stratégie maritime a pour mandat de soutenir le ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime dans la coordination de l'action gouvernementale pour la mise en valeur responsable du potentiel économique du fleuve et de l'estuaire du Saint-Laurent. Il assure également la préparation de la documentation nécessaire au Comité ministériel de l'implantation de la stratégie maritime;
- Le Secrétariat au Plan Nord, sous la responsabilité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des orientations visant la relance du Plan Nord y compris la mise en place de la Société du Plan Nord. Il assure le lien entre les activités de développement économique et social du territoire du Plan Nord dans une perspective de développement durable, ainsi qu'entre l'ensemble des acteurs qui les influencent. Il veille à optimiser l'ensemble des ressources à la disposition du territoire nordique, tant privées que publiques, afin de faciliter un développement harmonieux, éthique et respectueux des populations concernées. Enfin, il assure la préparation de la documentation nécessaire au Comité ministériel du Plan Nord.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2014-2015 s'établit à 389,9 M\$, soit une hausse de 19,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation est principalement liée à la nature et à l'évolution des ententes conclues avec les nations et communautés autochtones.

PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

Le budget de dépenses 2014-2015 de ce programme correspond à la dépense probable 2013-2014.

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif du programme est de conseiller et d'appuyer le premier ministre et le Conseil exécutif, ainsi que d'assurer le bon déroulement des activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Ce programme se compose des éléments suivants :

- Cabinet du premier ministre;
- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- Direction générale de l'administration;
- Indemnités de l'exécutif;
- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales.

Le budget de dépenses 2014-2015 de ce programme s'établit à 61,8 M\$, sensiblement au même niveau que la dépense probable 2013-2014.

PROGRAMME 3

Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne;
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

Le budget de dépenses 2014-2015 de ce programme s'établit à 14,5 M\$, sensiblement au même niveau que la dépense probable 2013-2014.

PROGRAMME 4
Affaires autochtones

Ce programme vise à assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les organismes autochtones et à favoriser leur développement au sein de la société québécoise. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones;
- Secrétariat aux affaires autochtones.

Le budget de dépenses 2014-2015 de ce programme s'élève à 260,1 M\$, soit une augmentation de 26,0 M\$ comparativement à la dépense probable 2013-2014. Cette variation est principalement liée à la nature et à l'évolution des ententes conclues avec les nations et communautés autochtones.

PROGRAMME 5
Jeunesse

Ce programme a pour objet de financer une partie des moyens d'action de la Stratégie d'action jeunesse, de coordonner l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse et d'assurer des services conseil au premier ministre, qui assume directement la responsabilité des dossiers de la jeunesse.

Le budget de dépenses 2014-2015 de ce programme s'établit à 43,8 M\$, soit une diminution de 7,3 M\$ comparativement à la dépense probable 2013-2014 principalement attribuable à la fin d'ententes liées à la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

PROGRAMME 6
Accès à l'information et Réforme des Institutions démocratiques

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi qu'en matière de transparence des institutions. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- Commission d'accès à l'information;
- Réforme des institutions démocratiques;
- Accès à l'information et protection des renseignements personnels.

Le budget de dépenses 2014-2015 de ce programme s'établit à 8,2 M\$, sensiblement au même niveau que la dépense probable 2013-2014.

PROGRAMME 7
Implantation de la Stratégie maritime

Ce nouveau programme vise à stimuler le développement économique et durable des régions côtières, notamment dans les secteurs du transport maritime, du tourisme, des pêches et de l'aquaculture, de la recherche et du développement des technologies ainsi que de la formation de la main d'œuvre. Il veillera à coordonner l'action gouvernementale de mise en valeur du fleuve et de l'estuaire du Saint-Laurent et à soutenir et conseiller le Comité ministériel dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie.

Le budget de dépense 2014-2015 de ce programme s'établit à 0,8 M\$.

PROGRAMME 8
Plan Nord

Ce programme vise à coordonner les actions de développement du Nord québécois dans toutes ses dimensions sociales, économiques et environnementales. Il facilite la concertation entre les partenaires et veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire tout en accompagnant les communautés nordiques dans leur développement. Le Secrétariat au Plan Nord sera financé à même le Fonds du développement nordique et, par conséquent, ne nécessite pas de crédits au budget de dépenses 2014-2015.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	—	748,9	748,9
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	61 801,6	(286,4)	60 915,2	62 088,0
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	14 510,0	126,6	15 019,8	14 383,4
4. Affaires autochtones	260 102,4	25 981,6	230 977,0	234 120,8
5. Jeunesse	43 756,7	(7 310,8)	52 332,5	51 067,5
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques	8 205,0	300,8	8 282,0	7 904,2
7. Implantation de la stratégie maritime	764,9	764,9	—	—
8. Plan Nord ¹	—	—	—	—
Total	389 889,5	19 576,7	368 275,4	370 312,8

¹ Le programme Plan Nord sera financé à même le Fonds du développement nordique.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du ministère s'élève à 1,7 M\$. Il comprend notamment le budget projeté pour l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes.

La baisse des crédits « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
	Variation		
Immobilisations	1 569,6	—	1 569,6
Prêts, placements, avances et autres	106,5	(350,0)	456,5
Total	1 676,1	(350,0)	2 026,1

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Commission d'accès à l'information	6 051,5	5 977,4

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de la francophonie des Amériques	3 272,7	2 850,4	3 366,9	2 786,4

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent de la ministre, agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture ainsi que le loisir culturel.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent de la ministre, exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'audiovisuel et des médias interactifs.

Le Ministère accomplit sa mission avec la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent, de par leurs lois constitutives, de la ministre de la Culture et des Communications.

Les douze organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec
	Société de développement des entreprises culturelles
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal
	Société du Grand Théâtre de Québec
	Société de télédiffusion du Québec
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
	Musée national des beaux-arts du Québec
	Musée de la Civilisation
	Musée d'Art contemporain de Montréal
Organisme de régulation	Régie du cinéma
Organisme de consultation	Conseil du patrimoine culturel du Québec
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

La ministre de la Culture et des Communications est également responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. Elle est assistée à cet effet par le Secrétariat à la politique linguistique et par trois organismes : l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie qui veillent à la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et à l'application de la Charte de la langue française.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2014-2015 s'établit à 665,8 M\$, ce qui représente une augmentation de 3,3 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent. Cet écart s'explique principalement par une variation du service de dette subventionnée, compensée par diverses mesures d'économie mises en place par le Ministère afin de participer aux efforts budgétaires de l'ensemble du gouvernement du Québec.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2014-2015 et leur part respective sont : 308,9 M\$ pour des programmes d'aide, 259,1 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel, 55,9 M\$ pour le fonctionnement du ministère, 13,6 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes et finalement 28,3 M\$ pour la Charte de la langue française.

PROGRAMME 1

Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Ce programme présente une augmentation de 2,9 M\$ qui s'explique en majeure partie par une diminution de la dépense probable 2013-2014 en raison d'un resserrement des dépenses administratives combiné à des délais dans l'embauche des ressources.

PROGRAMME 2

Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique et soutenir l'enseignement des arts d'interprétation.

La diminution de 1,3 M\$ dans ce programme s'explique par diverses mesures d'économie mises en place par le Ministère afin de participer aux efforts budgétaires de l'ensemble du gouvernement du Québec. Toutefois, ces mesures ont été en partie compensées par une variation à la hausse du service de dette subventionné.

PROGRAMME 3

Charte de la langue française

Le budget de dépenses de 28,3 M\$ alloué au programme Charte de la langue française en 2014-2015 est dédié à la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise, notamment par des actions liées à l'application de la Charte de la langue française, à la promotion et à la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité, ainsi qu'au développement et à la coordination de l'action gouvernementale en matière linguistique.

Le budget de dépenses est en hausse de 1,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014 pour assurer notamment l'intervention des organismes de la Charte autour des grands pôles que sont l'optimisation des pratiques, afin de donner un second souffle à la francisation des entreprises et au traitement des plaintes, la production et la diffusion terminologique et toponymique, l'analyse de la situation linguistique, ainsi que l'élaboration de stratégies visant le renforcement du français dans l'espace public, en particulier dans le Grand Montréal.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Dépenses de programmes				
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec	58 909,0	2 879,0	58 919,0	56 030,0
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	578 603,2	(1 307,8)	572 073,4	579 911,0
3. Charte de la langue française	28 260,7	1 705,2	28 986,6	26 555,5
Sous-total	665 772,9	3 276,4	659 979,0	662 496,5
Service de la dette				
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec	3 716,7	(40,1)	3 756,8	3 756,8
Total	669 489,6	3 236,3	663 735,8	666 253,3

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le plan d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements informatiques et des systèmes technologiques de soutien à la gestion ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour le Centre de conservation du Québec.

La baisse des crédits « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
	Variation		
Immobilisations	6 258,8	—	6 258,8
Prêts, placements, avances et autres	—	(835,0)	835,0
Total	6 258,8	(835,0)	7 093,8

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Conseil du patrimoine culturel du Québec	589,5	599,7
Conseil supérieur de la langue française	1 280,7	1 297,2
Office québécois de la langue française	24 393,0	23 097,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	90 849,2	77 170,6	89 046,0	75 789,1
Conseil des arts et des lettres du Québec	89 767,2	88 752,2	90 806,9	90 308,6
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	32 330,6	28 977,8	32 304,1	28 513,8
Musée d'Art contemporain de Montréal	11 301,9	9 212,3	11 906,9	9 749,8
Musée de la Civilisation	29 444,9	24 390,7	33 040,0	26 017,5
Musée national des beaux-arts du Québec	19 104,0	15 192,6	17 784,7	14 382,0
Régie du cinéma	5 888,7	—	5 439,2	—
Société de développement des entreprises culturelles	75 935,3	66 211,7	76 472,7	67 082,8
Société de la Place des Arts de Montréal	34 589,5	16 028,7	32 372,8	15 603,9
Société de télédiffusion du Québec	81 036,0	62 992,1	82 086,2	60 681,6
Société du Grand Théâtre de Québec	11 378,1	6 255,1	11 822,0	10 552,0

ANNEXE 2 (suite)

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds du patrimoine culturel québécois

Le Fonds soutient financièrement des initiatives favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Lancé officiellement le 6 septembre 2006, le Fonds comporte cinq volets :

- Volet 1 : Biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002);
- Volet 2 : Bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;
- Volet 3 : Œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;
- Volet 4 : Expositions permanentes des institutions muséales;
- Volet 5 : Études, activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaire et de mise en valeur du patrimoine culturel en lien avec la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel.

Les revenus du fonds proviennent de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2). Ceux-ci ont été de 5,0 M\$ en 2006-2007 et de 10,0 M\$ annuellement de 2007-2008 à 2012-2013. Toutefois, depuis l'exercice financier 2013-2014, les revenus au fonds sont passés de 10,0 M\$ à 15,5 M\$, et ce, jusqu'en 2019-2020. En 2020-2021, les revenus seront de 5,5 M\$. Cette hausse des revenus aura pour effet de porter le montant total pouvant être engagé à près de 180,0 M\$, incluant le capital et les intérêts, d'ici la fin du fonds en 2020-2021. Ainsi, au total, avec la participation des partenaires, ce sont environ 360,0 M\$ qui seraient investis dans la protection et la mise en valeur de notre patrimoine culturel à travers le Québec.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Dépenses	16 615,7	—	12 656,9	—
Investissements	—		—	

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques » comprend le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le Fonds vert, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC). Ensemble, ils contribuent au développement durable du Québec par la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

Le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- L'application des lois et des règlements en matière de conservation de la biodiversité et de protection de l'environnement dans le cadre d'activités de contrôle et d'analyse environnementale;
- La coordination des actions en matière de développement durable dans l'administration publique;
- La coordination des actions en matière de lutte contre les changements climatiques;
- Le développement d'un réseau d'aires protégées afin de protéger les écosystèmes et leurs composantes;
- La gestion du domaine hydrique du Québec notamment par l'exploitation de barrages publics et la surveillance de leur sécurité.

Le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. RECYC-QUÉBEC favorise la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, dans une perspective de conservation des ressources.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du ministère pour 2014-2015 s'établit à 157,1 M\$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement ainsi que Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection des écosystèmes et des ressources ainsi que le développement du réseau d'aires protégées. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation et la pérennité des barrages publics ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Le budget de dépenses 2014-2015 de ce programme s'établit à 151,8 M\$. La diminution de 37,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014 est attribuable principalement aux dépenses de nature environnementale liées à la catastrophe survenue à la Ville de Lac-Mégantic en 2013-2014 ainsi que par la mise en œuvre de mesures d'économies en 2014-2015.

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2014-2015 du BAPE demeure sensiblement le même que celui de 2013-2014.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Protection de l'environnement	151 782,9	(37 719,7)	156 600,2	189 502,6
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 270,0	(185,0)	5 270,0	5 455,0
Total	157 052,9	(37 904,7)	161 870,2	194 957,6

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- Les travaux d'entretien nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics;
- Le développement de systèmes informatiques;
- La création de réserves écologiques;
- L'acquisition d'équipements scientifiques;
- La consolidation des réseaux de surveillance du climat, de la qualité de l'air et des ressources hydriques.

L'augmentation de 4,6 M\$ du budget d'immobilisations 2014-2015 s'explique principalement par l'augmentation des sommes prévues au Plan québécois des infrastructures pour la modernisation des barrages publics.

La baisse des crédits « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
		Variation	
Immobilisations	52 610,7	4 600,0	48 010,7
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	(8 070,7)	9 070,7
Total	53 610,7	(3 470,7)	57 081,4

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 270,0	5 455,0

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société québécoise de récupération et de recyclage	47 630,5	—	42 891,3	—

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds vert

Le Fonds vert vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental, de même qu'à permettre au ministre, dans le cadre prévu par la loi, d'apporter un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine de l'environnement. Plus de 95 % des ressources financières du Fonds vert sont consacrées au financement du Plan d'action sur les changements climatiques et du Plan d'action 2011-2015 lié à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. L'augmentation de dépenses pour l'exercice financier 2014-2015 est principalement attribuable à la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds vert				
Dépenses	519 229,3	—	353 715,4	—
Investissements	8 352,4		6 659,4	

ÉCONOMIE, INNOVATION ET EXPORTATIONS

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations a été constitué à la suite du décret 365-2014 du 24 avril 2014. Il regroupe les effectifs et les programmes relatifs au développement économique, à l'innovation, à l'exportation ainsi qu'à l'économie sociale des anciens portefeuilles suivants : Finances et Économie; Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie; Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur; Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire.

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations a pour mission de soutenir le développement de l'économie du Québec, l'innovation et les exportations en assurant, notamment, la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable. Plus spécifiquement, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Élaboration et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Élaboration d'une offre de services aux entreprises qui prend la forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs affaires;
- Harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de technologie et d'innovation;
- Coordination des interventions gouvernementales et élaboration d'offres gouvernementales intégrées pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- Orientation et coordination de la prospection des investissements, de l'expansion des marchés et concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois et coordination des activités des ministères et organismes concernés;
- Défense des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord international qui concerne le commerce;
- Appui au développement coopératif et à l'essor de l'économie sociale;
- Administration, en concertation avec les instances reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du ministère pour 2014-2015 s'établit à 642,0 M\$ répartis entre deux programmes : Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations ainsi que Interventions relatives au Fonds du développement économique.

PROGRAMME 1

Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développements technologique, régional, social et durable. Plus précisément, il favorise le développement et la compétitivité des entreprises, le transfert et la valorisation des résultats de recherche ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs la diversification et la consolidation des régions, l'essor de l'économie sociale, de même que l'ouverture des marchés et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques et scientifiques.

La croissance de ce programme en 2014-2015, par rapport à la dépense probable 2013-2014, est de 54,0 M\$. Cette croissance est principalement attribuable à la mise en place du Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé (19,9 M\$), aux mesures pour soutenir la recherche et l'innovation (10,6 M\$), à la poursuite des projets mobilisateurs pour le Québec (8,1 M\$) et au renforcement d'interventions auprès des entreprises qui s'engagent dans une démarche structurée à l'exportation (5,5 M\$).

PROGRAMME 2

Interventions relatives au Fonds du développement économique

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par le Fonds du développement économique dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du ministère et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Le budget de dépenses de ce programme en 2014-2015 s'élève à 183,2 M\$, soit une diminution de 31,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation s'explique principalement par la diminution des crédits affectés aux mandats gouvernementaux et autres programmes.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	458 734,3	54 015,2	407 840,0	404 719,1
2. Interventions relatives au Fonds du développement économique	183 242,0	(31 226,0)	229 680,0	214 468,0
Total	641 976,3	22 789,2	637 520,0	619 187,1

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Économie, Innovation et Exportations » est de 3,1 M\$, soit l'équivalent du budget alloué en 2013-2014. Ce budget permettra au ministère de poursuivre ses initiatives de modernisation de certains aspects de la gestion de son information afin de soutenir la réalisation de ses orientations stratégiques.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
	Variation		
Immobilisations	3 000,0	—	3 000,0
Prêts, placements, avances et autres	145,0	—	145,0
Total	3 145,0	—	3 145,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Commission de l'éthique en science et technologie	588,9	508,4

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de recherche industrielle du Québec	31 737,0	14 813,0	29 132,0	15 593,0
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	5 897,8	—	5 607,1	—

LE FONDS SPÉCIAL

Le Fonds du développement économique

Le Fonds du développement économique est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du ministère et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du développement économique				
Dépenses	307 872,0	183 242,0 ¹	339 226,0	214 468,0
Investissements	—	—	—	—

¹ Incluant les créances douteuses du programme 2 Interventions relatives au Fonds du développement économique.

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que dans les domaines du loisir et du sport en vue, notamment :

- De promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- De contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise;
- De contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Il collabore avec un grand nombre de partenaires œuvrant à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs partenaires du milieu : les associations patronales et syndicales, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les regroupements de parents, de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis du Conseil supérieur de l'éducation et de la Commission consultative de l'enseignement privé. Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre, au moins tous les deux ans, au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis au ministre sur les règlements ou projets de règlements que celui-ci est tenu de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que le ministre lui soumet. La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

Le Ministère réalise également des activités de coordination avec les différents acteurs du secteur minier afin d'estimer les besoins de formation et accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses de 10 529,1 M\$ en 2014-2015 s'inscrit dans le cadre de l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Les dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport augmentent de 127,1 M\$ en 2014-2015, soit de 1,2 % par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette croissance permet notamment :

- Le financement des différents facteurs de croissance du réseau de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, notamment les paramètres salariaux, les effets de clientèle et la dette subventionnée;
- La poursuite de la mise en œuvre de l'enseignement de l'anglais intensif en 6^e année du primaire;
- Le financement des programmes du secteur du loisir et du sport.

PROGRAMME 1

Administration

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au ministère et à soutenir l'action du réseau de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire en lui fournissant les services nécessaires à l'exercice de sa mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du loisir et du sport et des organismes de consultation du domaine de l'éducation. Il a également pour objectif de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

Le budget de dépenses 2014-2015 connaît une augmentation de 3,4 M\$, soit 2,7 % par rapport à la dépense probable 2013-2014, laquelle a diminué en raison d'un resserrement des dépenses administratives et d'une diminution de la dépense de rémunération reflétant le rajeunissement du personnel.

PROGRAMME 2

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire et de transport scolaire en fournissant les ressources financières aux commissions scolaires, aux établissements d'enseignement privés subventionnés et à divers organismes partenaires en éducation.

L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme par rapport à la dépense probable 2013-2014 est de 120,6 M\$, soit 1,3 %. Toutefois, la dépense probable inclut une somme de 75,8 M\$ dont les crédits apparaissent en 2014-2015 au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. En excluant de la dépense probable ce montant de crédits, l'augmentation réelle pour ce programme sur base comparable serait de 2,1 %, soit 196,4 M\$.

PROGRAMME 3

Développement du loisir et du sport

Ce programme vise à promouvoir et à favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 3,1 M\$ en 2014-2015 par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette augmentation est due entre autres au soutien à certains programmes, notamment le programme d'assistance financière pour les centres communautaires de loisirs.

PROGRAMME 4

Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel du réseau.

Le niveau du budget de dépenses pour ce programme est demeuré inchangé.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration	131 207,6	3 432,9	135 207,6	127 774,7
2. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	9 274 293,7	120 585,4	9 141 254,8	9 153 708,3
3. Développement du loisir et du sport	70 916,3	3 088,3	68 856,3	67 828,0
4. Régimes de retraite	1 052 692,2	—	1 052 692,2	1 052 692,2
Total	10 529 109,8	127 106,6	10 398 010,9	10 402 003,2

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La baisse des crédits « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
	Variation		
Immobilisations	7 501,9	—	7 501,9
Prêts, placements, avances et autres	—	(968,2)	968,2
Total	7 501,9	(968,2)	8 470,1

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Commission consultative de l'enseignement privé	131,8	110,9
Conseil supérieur de l'éducation	2 556,8	2 346,4

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut national des mines	990,8	1 000,0	981,0	980,0

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique vise notamment à contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population. Les activités du fonds ont débuté le 1^{er} août 2006.

Les revenus annuels du fonds proviennent d'une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2).

Ces revenus sont affectés à quatre programmes d'aide financière ayant pour objectif le financement des activités suivantes :

- La construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;
- L'organisation d'événements sportifs internationaux ou pancanadiens;
- Le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 dans les arénas et les centres de curling.

ANNEXE 2 (suite)**Les dépenses du fonds spécial**
(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique				
Dépenses	71 983,0	—	66 120,6	—
Investissements	—		—	

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est de favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail, de privilégier l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables, de soutenir l'action communautaire et bénévole et de simplifier l'accès aux services gouvernementaux. De plus, le Ministère offre des services de remplacement du revenu aux nouveaux parents et assure les services liés au Directeur de l'état civil.

Le Ministère assure les services directs à la population en matière d'emploi et de solidarité sociale par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec, une unité ayant conclu avec le ministre une convention de performance et d'imputabilité.

Le Centre de recouvrement, une unité ayant également conclu avec le ministre une convention de performance et d'imputabilité, est chargé de recouvrer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère.

Le Ministère coordonne l'action communautaire et bénévole par l'intermédiaire du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales ainsi que la campagne Entraide dans les secteurs public et parapublic par l'entremise du Secrétariat Entraide.

La prestation des services rattachés au Régime québécois d'assurance parentale est assurée par le Centre de services à la clientèle dans trois villes, soit Rouyn-Noranda, Sainte-Anne-des-Monts et Québec.

Le Ministère agit en interaction avec différents partenaires, dont la Commission des partenaires du marché du travail, et avec plusieurs organismes communautaires, dans les secteurs de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté ainsi que de la défense collective des droits. Il s'associe également à de nombreux ministères et organismes gouvernementaux pour simplifier l'accès aux services aux citoyens et aux entreprises, notamment par l'entremise de Portail Québec (www.gouv.qc.ca) avec Mon dossier citoyen, Mon dossier entreprise et le Service québécois de changement d'adresse.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2014-2015 s'établit à 4 238,7 M\$, soit une baisse de 92,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation s'explique principalement par une somme de 75,0 M\$ transférée au cours de l'exercice financier 2013-2014 en provenance du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Cette somme s'ajoutera à nouveau au cours de l'exercice 2014-2015.

PROGRAMME 1

Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail.

Le budget de dépenses 2014-2015 de ce programme totalise 800,5 M\$, soit une diminution de 40,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation s'explique notamment par une réduction des sommes allouées dans le cadre de l'entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail et par des mesures d'optimisation générant des économies. Des budgets additionnels de 23,0 M\$ seront ajoutés, en cours d'exercice, en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec.

Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et leurs besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur une base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer, à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière de dernier recours en mesures d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses 2014-2015 de ce programme est de 2 954,6 M\$. Il s'agit d'une diminution de 63,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation s'explique notamment par la baisse de clientèle prévue à l'aide financière de dernier recours, par des mesures d'optimisation générant des économies et par l'indexation des prestations qui compense en partie ces effets. Des budgets additionnels de 52,0 M\$ seront ajoutés, en cours d'exercice, en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

PROGRAMME 3

Administration

Ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes. Il vise également l'administration des mesures d'aide à l'emploi, des mesures d'aide financière et de la Commission des partenaires du marché du travail. Il permet aussi le développement des politiques d'emploi, de solidarité sociale et d'assurance parentale. Ce programme contribue aussi au financement du comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2014-2015 de ce programme est de 483,5 M\$. La variation par rapport à la dépense probable 2013-2014 s'explique notamment par des mesures d'optimisation générant des économies en administration. Toutefois, ces économies sont compensées par l'ajout de sommes servant à financer le nouveau Fonds des biens et des services créé à la suite de l'intégration de Services Québec au ministère en avril 2013.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	800 499,7	(40 634,0)	817 398,7	841 133,7
2. Mesures d'aide financière	2 954 642,1	(63 068,0)	2 955 770,4	3 017 710,1
3. Administration	483 538,7	11 198,1	495 112,7	472 340,6
Total	4 238 680,5	(92 503,9)	4 268 281,8	4 331 184,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2014-2015 du ministère est de 2,8 M\$. La diminution des « Prêts, placements, avances et autres » au montant de 25,7 M\$ s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
		Variation	
Immobilisations	1 109,6	—	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	1 650,0	(25 721,0)	27 371,0
Total	2 759,6	(25 721,0)	28 480,6

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****L'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Commission des partenaires du marché du travail	1 653,4	1 651,3

ANNEXE 2**L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire**

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	29 452,8	29 444,8	26 126,4	26 212,0

LES FONDS SPÉCIAUX**Fonds d'aide à l'action communautaire autonome**

Les revenus du fonds proviennent de Loto-Québec et du ministère. Le niveau de dépenses 2014-2015 est prévu à 24,1 M\$.

Fonds de développement du marché du travail

Ce fonds, mis en place le 1^{er} janvier 1998, vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi. La prévision de dépenses 2014-2015 est de 1 039,3 M\$.

Fonds des biens et des services

Ce fonds est en opération depuis le 1^{er} avril 2013. Il est affecté au financement des biens et services qui sont liés aux fonctions du Directeur de l'état civil ainsi qu'aux services aux citoyens et aux entreprises. Ce fonds est aussi affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services afférentes notamment à des produits ou à des services liés au savoir-faire du ministère. Une dépense de 90,5 M\$ est prévue pour 2014-2015.

Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce fonds est en opération depuis le 1^{er} avril 1996. Il vise à financer les technologies de l'information du ministère. Les investissements prévus totalisent 18,0 M\$ en 2014-2015. Le coût des investissements est généralement amorti sur une période de cinq ans pour des développements de systèmes. Les charges d'amortissement, les frais financiers et les frais de gestion financés à même les budgets du ministère sont estimés à 18,5 M\$ en 2014-2015 comparativement à 16,4 M\$ en 2013-2014.

ANNEXE 2 (suite)

Fonds québécois d'initiatives sociales

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et plus spécifiquement à la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en décembre 2002, le gouvernement du Québec a institué le Fonds québécois d'initiatives sociales. Ce fonds a été mis en vigueur le 1^{er} avril 2003. Pour l'exercice 2014-2015, des dépenses de 20,7 M\$ sont prévues à ce fonds.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Dépenses	24 124,0	3 643,2	23 019,3	3 721,5
Investissements	—		—	
Fonds de développement du marché du travail				
Dépenses	1 039 313,9	930 092,9	1 047 614,2	934 879,3
Investissements	—		—	
Fonds des biens et des services				
Dépenses	90 457,5	39 778,4	84 824,8	32 670,4
Investissements	500,0		2 081,5	
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	18 493,9	17 626,1	16 418,4	15 987,9
Investissements	18 000,0		9 000,0	
Fonds québécois d'initiatives sociales				
Dépenses	20 712,0	20 392,8	26 691,2	18 892,8
Investissements	—		—	

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, en tant que gestionnaire du territoire public, des ressources énergétiques et minières ainsi que de l'information foncière et géographique, assume la mission suivante :

- En s'appuyant sur une connaissance de pointe et dans une perspective de développement durable, assurer une gestion responsable du territoire et des ressources naturelles afin de favoriser la création de richesse par leur mise en valeur au bénéfice des citoyens du Québec.

Deux organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- La Régie de l'énergie dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs d'énergie. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif;
- La Société de développement de la Baie-James qui a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la région de la Baie-James.

De plus, le ministre est responsable d'Hydro-Québec ainsi que de deux fonds spéciaux : les volets efficacité et innovation énergétiques, gestion des hydrocarbures et patrimoine minier du Fonds des ressources naturelles et le Fonds d'information sur le territoire. Il est également responsable de la Société nationale de l'amiante, qui n'est plus en exploitation.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2014-2015 s'établit à 86,7 M\$, soit une diminution de 1,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014.

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles

Le programme vise à assurer le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources énergétiques et minières dans une perspective de développement durable. La variation de 1,7 M\$ en 2014-2015 s'explique principalement par la fin du financement de dépenses non récurrentes ainsi que par des mesures d'économie.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Gestion des ressources naturelles	86 709,9	(1 716,5)	86 101,0	88 426,4
Total	86 709,9	(1 716,5)	86 101,0	88 426,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisations de 18,0 M\$ permet principalement au ministère d'assumer ses besoins en terme de développement de nouveaux systèmes informatiques, de véhicules de transports et d'achat de matériel et d'équipement.

La baisse des crédits « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
		Variation	
Immobilisations	18 005,3	—	18 005,3
Prêts, placements, avances et autres	100,4	(30 000,0)	30 100,4
Total	18 105,7	(30 000,0)	48 105,7

ANNEXE 1**LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie de l'énergie	14 752,4	—	13 586,6	—
Société de développement de la Baie-James	25 243,4	—	24 935,2	—
Société nationale de l'amiante	0,5	—	0,5	—

LES FONDS SPÉCIAUX**Fonds des ressources naturelles**

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011 et le Ministère est responsable des volets efficacité et innovation énergétiques, gestion des hydrocarbures, ainsi que patrimoine minier.

Le volet efficacité et innovation énergétiques est affecté au financement des programmes et mesures liés à l'efficacité ou à l'innovation énergétiques.

Le volet gestion des hydrocarbures est affecté au financement des activités d'acquisition et à la diffusion de connaissances géoscientifiques, à la recherche et au développement dans le domaine du pétrole, du gaz naturel, des réservoirs souterrains et de la saumure.

Le volet patrimoine minier est affecté au financement d'activités favorisant le développement du potentiel minéral incluant des activités d'acquisition de connaissances géoscientifiques, de recherche et de développement des techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration de sites miniers et de soutien au développement de l'entrepreneuriat.

ANNEXE 1 (suite)**Fonds d'information sur le territoire**

Le Fonds d'information sur le territoire regroupe les activités liées à l'information foncière et géographique. Ce fonds est affecté au financement des activités d'arpentage, du cadastre et du registre foncier de même qu'aux produits et services qui en résultent. Il couvre également les activités inhérentes à la connaissance géographique, aux services de diffusion réalisés par Géoboutique Québec ainsi que celles liées à la prestation de services spécialisés en information géographique. Ces services spécialisés comprennent notamment les levés aériens, la cartographie, la géodésie et la télédétection. Finalement, il finance les activités liées à l'élaboration des politiques et stratégies de mise en valeur du territoire public ainsi que celles associées à la défense de l'intégrité du territoire du Québec.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles				
Dépenses	198 057,3	1 461,0	119 433,4	2 461,0
Investissements	440,7		261,2	
Fonds d'information sur le territoire				
Dépenses	122 130,5	—	112 686,1	—
Investissements	52 542,6		56 896,0	

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET SCIENCE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du Ministère

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'enseignement collégial, de l'enseignement et de la recherche universitaires et de l'aide financière aux études. Il vise à soutenir l'excellence et l'évolution dans ses champs de compétence en concertation avec les acteurs concernés. Il assume la responsabilité de soutenir les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, ainsi que Société et culture).

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis de divers organismes, par exemple, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est principalement d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

Enfin, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a pour mandat de conseiller le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toutes questions relatives aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3), aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et autres droits afférents à de tels services et aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2014-2015 s'établit à 6 433,7 M\$. Ce budget de dépenses est supérieur de 238,6 M\$ à la dépense probable 2013-2014, soit une croissance de 3,9 %. Cette croissance permet notamment de couvrir les paramètres salariaux, les effets de clientèle et le service de la dette.

PROGRAMME 1 Administration

Ce programme vise à assurer l'administration des programmes confiés au ministère et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études et du soutien à l'enseignement supérieur.

Le budget de dépenses 2014-2015 totalise 48,3 M\$ et correspond à une hausse de 3,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cet écart s'explique par une dépense probable plus faible en raison d'un resserrement des dépenses administratives combiné à un retard dans l'embauche des ressources, et ce, consécutif à la mise en place du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

PROGRAMME 2

Organismes relevant du ministre

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. De plus, il soutient la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation en matière d'accessibilité financière aux études et d'évaluation du domaine de l'enseignement collégial.

Le budget de dépenses pour 2014-2015 totalise 28,5 M\$, soit un montant similaire à la dépense probable 2013-2014.

PROGRAMME 3

Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Le budget de dépenses de ce programme totalise 657,4 M\$ en 2014-2015. Le budget de dépenses 2014-2015 est supérieur de 71,8 M\$ à la dépense probable 2013-2014, soit une croissance de 12,3 %. Cette croissance découle essentiellement d'une augmentation de la clientèle admissible et des bonifications au programme.

PROGRAMME 4

Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Le budget de dépenses 2014-2015 pour ce programme s'établit à 5 385,5 M\$, soit une hausse de 154,1 M\$, par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette croissance de 3,0 % permettra essentiellement le financement de différents facteurs de croissance de ce réseau.

PROGRAMME 5

Organismes dédiés à la recherche

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance.

Le budget de dépenses 2014-2015 de ce programme est de 166,9 M\$ soit une augmentation de 8,8 M\$ ou 5,6 % par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation est attribuable à un soutien accru aux fonds de recherche subventionnaires.

PROGRAMME 6
Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le budget de dépenses 2014-2015 pour ce programme est équivalent à la dépense probable 2013-2014.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration	48 251,5	3 713,8	50 017,7	44 537,7
2. Organismes relevant du ministre	28 473,4	100,0	28 473,4	28 373,4
3. Aide financière aux études	657 411,1	71 849,5	611 671,4	585 561,6
4. Enseignement supérieur	5 385 545,7	154 147,6	5 183 763,5	5 231 398,1
5. Organismes dédiés à la recherche	166 878,0	8 820,0	147 813,0	158 058,0
6. Régimes de retraite	147 112,9	—	147 112,9	147 112,9
Total	6 433 672,6	238 630,9	6 168 851,9	6 195 041,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2014-2015 de 138,6 M\$ est essentiellement destiné à compenser les établissements financiers lorsqu'un étudiant est en défaut de paiement auprès de son institution financière. Ces rachats se font en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'aide financière aux études.

La baisse des crédits « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
	Variation		
Immobilisations	20,0	—	20,0
Prêts, placements, avances et autres	138 600,0	(424,1)	139 024,1
Total	138 620,0	(424,1)	139 044,1

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 470,6	2 470,6
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	165,1	165,1

ANNEXE 2**LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	65 699,9	54 297,4	61 157,1	55 560,6
Fonds de recherche du Québec - Santé	95 795,8	75 857,2	99 303,4	78 570,4
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	52 837,9	47 013,4	55 133,2	47 436,9
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	37 181,4	26 261,9	36 268,4	26 220,8

ANNEXE 2 (suite)**LE FONDS SPÉCIAL****Fonds pour l'excellence et la performance universitaires**

Institué en vertu de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1), le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires vise à associer la contribution gouvernementale à des objectifs prédéfinis en matière de philanthropie. Pour 2014-2015, le Fonds est doté d'un montant de 30,0 M\$ pour le financement du programme Placements Universités.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires				
Dépenses	28 269,0	30 000,0	34 847,5	25 000,0
Investissements	—		—	

FAMILLE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

L'intervention du ministère contribue à la vitalité économique du Québec par la mise en place de conditions favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés dans leur milieu de vie.

Le Ministère assure la cohérence de l'action gouvernementale touchant les enfants, les familles et les aînés. À ce titre, il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de mesures qui répondent à leurs besoins. Il s'assure, notamment, de prendre en compte la diversité des modèles familiaux et des milieux de vie dans lesquels ils évoluent. Il définit les orientations et les pistes d'action d'un futur plan d'action concerté de lutte contre l'intimidation, sous toutes ses formes, à tous les âges, dans le monde réel et le monde virtuel.

En vue de mettre en place des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants, l'action du ministère porte particulièrement sur l'accessibilité aux services de garde et sur leur qualité, sur la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, sur la lutte à l'intimidation, sur le soutien aux partenaires engagés auprès des familles et des enfants ainsi que sur une amélioration de l'information disponible en matière d'aide destinée aux familles en la rendant simple et accessible.

Le Secrétariat aux aînés œuvre à la cohérence et à la coordination des interventions gouvernementales en vue de favoriser la reconnaissance et la pleine participation des personnes âgées au développement de la société québécoise. Il soutient et encourage la participation sociale, civique, professionnelle et économique des personnes âgées, voit à promouvoir une image positive du vieillissement et à lutter contre les préjugés et les stéréotypes associés à l'âge.

La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyennes et de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière, en plus d'offrir des services d'information et d'assistance aux tuteurs et curateurs privés, dont il surveille l'administration, ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2014-2015 s'établit à 2 599,7 M\$, soit une croissance de 75,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014.

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du ministère.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 57,9 M\$ en 2014-2015, soit une hausse de 0,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille

Ce programme permet de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il a pour objectif de financer le fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance ainsi que celui des infrastructures des centres de la petite enfance (CPE), du régime de retraite et du régime d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial et des garderies subventionnées. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles, le financement en lien avec leur mission globale ainsi que le financement des services de haltes-garderies communautaires. Il assure également le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Enfin, il finance l'administration du programme de Soutien aux enfants offert sous forme d'un crédit d'impôt remboursable.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 2 473,1 M\$ en 2014-2015, soit une hausse de 70,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des coûts afférents aux régimes d'assurance collective et de congés de maternité ainsi que du régime de retraite des employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance et à la création de nouvelles places à contribution réduite.

PROGRAMME 3

Condition des aînés

Ce programme assure le financement du Secrétariat aux aînés. Il a pour objectif de favoriser le vieillissement actif de la société québécoise. Le Secrétariat aux aînés planifie, conseille, concerta et soutient des politiques ou mesures propices à combattre les préjugés, à favoriser la participation, la santé et la sécurité des aînés, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 24,4 M\$ en 2014-2015, soit une hausse de 3,2 M\$ par rapport à la dépense probable de 2013-2014. Cette hausse est principalement attribuable à la réalisation de certaines mesures en 2014-2015 initialement prévue pour 2013-2014.

PROGRAMME 4
Curateur public

Ce programme permet de veiller à la protection des citoyens déclarés inaptes. Il vise à s'assurer que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 44,3 M\$ en 2014-2015, soit une hausse de 1,0 M\$ par rapport à la dépense probable de 2013-2014.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Planification, recherche et administration	57 947,5	665,5	60 356,7	57 282,0
2. Mesures d'aide à la famille	2 473 114,8	70 180,1	2 416 098,5	2 402 934,7
3. Condition des aînés	24 350,6	3 196,1	27 170,6	21 154,5
4. Curateur public	44 297,0	988,8	42 458,2	43 308,2
Total	2 599 709,9	75 030,5	2 546 084,0	2 524 679,4

Note : Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 13,5 M\$ en 2014-2015.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget vise à couvrir les investissements reliés au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques du ministère. Ces investissements permettent d'assurer la modernisation et l'optimisation de la prestation des services du ministère. En outre, le Curateur public dispose d'un budget de 11,6 M\$ pour couvrir ses investissements.

La baisse des crédits « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
	Variation		
Immobilisations	26 555,9	—	26 555,9
Prêts, placements, avances et autres	1 002,0	(850,0)	1 852,0
Total	27 557,9	(850,0)	28 407,9

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Curateur public	44 297,0	43 308,2

Note : Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

ANNEXE 2**LES FONDS SPÉCIAUX****Fonds de soutien aux proches aidants**

Découlant d'un partenariat entre le Ministère et Sojecci II Itée, société de la famille de Lucie et André Chagnon, le Fonds contribue à la réalisation de la mission de la ministre responsable des Aînés en soutenant les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à domicile à des aînés ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Fonds pour le développement des jeunes enfants

Découlant d'un partenariat entre le Ministère et la Fondation Lucie et André Chagnon, le Fonds pour le développement des jeunes enfants vise à soutenir le développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leur scolarité. Le Fonds est affecté au financement d'activités, de projets et d'initiatives à ces fins.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de soutien aux proches aidants*				
Dépenses	—	—	—	—
Investissements	—		—	
Fonds pour le développement des jeunes enfants				
Dépenses	10 000,0	—	—	—
Investissements	—		—	

* Aucune dépense n'est prévue en 2014-2015 suite à la suspension des versements à la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants.

FINANCES

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Finances a pour mission de conseiller le gouvernement en matière fiscale, financière et budgétaire et de favoriser le développement économique du Québec.

À ces fins, le Ministère élabore et propose des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier. Il élabore également les politiques relatives à l'encadrement du secteur financier et assure l'encadrement des sociétés d'État. En outre, il élabore et propose des mesures incitatives de nature fiscale et économique.

Le Ministère assure la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique et social dans une perspective de prospérité et de développement durable. Il élabore et propose des mesures d'aide financière et des mesures fiscales ciblant la croissance économique, tout en favorisant l'investissement et l'emploi.

À titre d'organisme de gouverne, il effectue le suivi de la situation financière du gouvernement et de l'économie québécoise. Il assure également la mise en œuvre des décisions du gouvernement en matière financière et économique.

Le Ministère doit aussi surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État incluant la gestion du Fonds consolidé du revenu, les opérations de financement ainsi que la gestion de la dette publique. Il lui revient d'assurer la préparation des comptes publics et autres rapports financiers du gouvernement, d'élaborer et de proposer les règles relatives aux paiements ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor. Il lui propose les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et organismes. De concert avec celui-ci, il élabore des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établit le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives.

Cinq organismes autres que budgétaires dont les opérations sont de nature financière ou économique relèvent du portefeuille ministériel (annexe 1). Parmi ceux-ci, l'Institut de la statistique du Québec a pour mission la diffusion d'information statistique qui vient enrichir les connaissances, éclairer les débats et appuyer la prise de décision.

Le Ministère assure la réalisation des activités sous la responsabilité du ministre et le conseille à l'égard de l'application des lois qui relèvent de lui.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec et à assurer le financement des infrastructures.

Le budget de ce programme en 2014-2015 s'élève à 41,1 M\$, en hausse de 5,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette hausse est essentiellement liée aux mesures d'économie non récurrentes réalisées en 2013-2014 et prises en compte dans le calcul de la dépense probable.

PROGRAMME 2

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

Le budget de ce programme en 2014-2015 s'élève à 93,2 M\$, en hausse de 42,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation est principalement liée à la Provision pour des initiatives concernant les revenus dont la dépense, en 2013-2014, est comptabilisée dans d'autres ministères.

PROGRAMME 3

Service de la dette

Ce programme vise à pourvoir aux paiements des intérêts sur la dette directe, à la dépense d'intérêts sur le compte des régimes de retraite, à la dépense d'intérêts sur le régime de rentes de survivants et à la dépense d'intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

Les dépenses 2014-2015 affectées à ce programme s'élèvent à 8 579,0 M\$ en augmentation de 140,0 M\$ par rapport à l'exercice financier 2013-2014. Cette hausse s'explique par l'augmentation prévue des taux d'intérêt et de la dette.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Dépenses de programmes				
1. Direction du Ministère	41 099,0	5 062,9	42 663,8	36 036,1
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	93 185,7	42 579,6	99 449,6	50 606,1
Sous-total	134 284,7	47 642,5	142 113,4	86 642,2
Service de la dette				
3. Service de la dette	8 579 000,0	140 000,0	8 439 000,0	8 439 000,0
Total	8 713 284,7	187 642,5	8 581 113,4	8 525 642,2

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements en immobilisations du portefeuille « Finances » permettra au ministère de poursuivre ses initiatives de modernisation de certains aspects de la gestion de son information afin de soutenir la réalisation de ses orientations stratégiques.

La variation budgétaire des « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait qu'un montant de 515,7 M\$ a été inscrit en 2014-2015 pour la Société de financement des infrastructures locales du Québec afin de pourvoir à l'impact de l'application de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert en vigueur au 1^{er} avril 2012. Par ailleurs, des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
		Variation	
Immobilisations	2 326,2	1 185,8	1 140,4
Prêts, placements, avances et autres	515 776,0	513 136,0	2 640,0
Total	518 102,2	514 321,8	3 780,4

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence du revenu du Québec	1 149 204,0	—	1 084 503,6	—
Autorité des marchés financiers	120 609,6	—	106 196,5	—
Financement-Québec	571 597,0	—	721 295,0	—
Institut de la statistique du Québec	29 001,0	13 017,5	28 272,3	12 879,5
Société de financement des infrastructures locales du Québec	435 917,1	515 746,0	675 995,8	—

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de financement

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), a pour objectif de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement, comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

Fonds des générations

Constitué par la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), ce fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement du Québec.

Fonds du Bureau de décision et de révision

L'article 114 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (RLRQ, chapitre A-33.2) constitue le Fonds du Bureau de décision et de révision. Il pourvoit aux engagements financiers nécessaires à l'exercice des fonctions juridictionnelles du Bureau de décision et de révision.

ANNEXE 1 (suite)

Fonds du centre financier de Montréal

Institué par la Loi sur les centres financiers internationaux (RLRQ, chapitre C-8.3), ce fonds sert au financement des activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale. Le Fonds est financé d'une part, par une affectation de crédits budgétaires au montant de 337,5 k\$ provenant du programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement et, d'autre part, par la tarification applicable aux centres financiers internationaux.

Fonds du développement nordique

Institué par la Loi instituant le Fonds du développement nordique (RLRQ, chapitre F-3.2.1.1.1), ce fonds a pour objet de favoriser le développement et la protection du territoire nordique, soit l'ensemble du territoire du Québec situé au nord du 49^e parallèle et au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent. Il permet de soutenir le financement d'infrastructures stratégiques, de mesures favorisant le développement et la protection du territoire nordique et de mesures sociales visant notamment à répondre aux besoins des populations qui y habitent.

Fonds relatif à l'administration fiscale

Institué par la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003), ce fonds sert à rétribuer les services que l'Agence rend au ministre du Revenu.

ANNEXE 1 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement				
Dépenses	1 366 248,1	—	1 132 301,6	—
Investissements	—	—	—	—
Fonds des générations				
Dépenses	—	—	—	—
Investissements	—	—	—	—
Fonds du Bureau de décision et de révision				
Dépenses	2 072,0	—	1 750,6	—
Investissements	25,0	—	18,3	—
Fonds du centre financier de Montréal				
Dépenses	1 437,6	337,5	1 350,0	309,5
Investissements	—	—	—	—
Fonds du développement nordique				
Dépenses	79 238,8	—	59 903,7	—
Investissements	—	—	—	—
Fonds relatif à l'administration fiscale				
Dépenses	906 503,0	—	849 092,7	—
Investissements	—	—	—	—

FORÊTS, FAUNE ET PARCS

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en tant que gestionnaire des forêts publiques, de la faune et de ses habitats ainsi que du patrimoine naturel collectif, assume la mission suivante :

- Gère l'aménagement durable des forêts publiques, participe au développement de l'industrie des produits forestiers et de la mise en valeur des forêts privées;
- Assure la conservation et la mise en valeur de la faune;
- Développe un réseau de parcs nationaux et en assure la gestion et la protection.

Deux organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- La Fondation de la faune dont la mission consiste à faire la promotion de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat;
- La Société des établissements de plein air du Québec dont le mandat est d'administrer et de développer des territoires publics et des équipements touristiques. Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, mettre en valeur et protéger ces équipements publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

De plus, le ministre est responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet aménagement durable du territoire forestier.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2014-2015 s'établit à 459,8 M\$, soit 3,0 M\$ de plus que la dépense probable 2013-2014 laquelle comprend les dépenses additionnelles encourues pour la suppression des feux de forêts. Cette variation nette s'explique également par la majoration des budgets consacrés aux travaux sylvicoles ainsi que par la mise en place de mesures d'économie pour contribuer à l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire.

PROGRAMME 1 Forêts

Ce programme vise à gérer l'aménagement durable des forêts publiques, à participer au développement de l'industrie des produits forestiers et de la mise en valeur des forêts privées.

PROGRAMME 2
Faune et Parcs

Ce programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats. Il permet également de développer un réseau de parcs nationaux et d'en assurer la gestion et la protection.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Forêts*	320 427,0	4 841,5	323 240,2	315 585,5
2. Faune et Parcs	139 363,5	(1 843,9)	140 546,2	141 207,4
Total	459 790,5	2 997,6	463 786,4	456 792,9

* Le budget de dépenses 2013-2014 et la dépense probable 2013-2014 comprennent un montant additionnel de 33,5 M\$ pour la suppression des feux de forêt.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements de 19,4 M\$ permet principalement au ministère d'assumer ses besoins en terme de développement de nouveaux systèmes informatiques, d'installations durables, de véhicules de transports et d'achat de matériel et d'équipement.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
		Variation	
Immobilisations	19 390,5	500,0	18 890,5
Prêts, placements, avances et autres	10,0	—	10,0
Total	19 400,5	500,0	18 900,5

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fondation de la faune du Québec	6 473,0	700,0	6 363,1	515,2
Société des établissements de plein air du Québec	128 390,0	26 577,3	121 747,0	23 406,0

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds des ressources naturelles

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011 et le Ministère est responsable du volet aménagement durable du territoire forestier.

Le volet aménagement durable du territoire forestier, en vigueur le 1^{er} avril 2013, est affecté au financement des activités liées à l'aménagement durable des forêts et à sa gestion, à l'intensification de la production ligneuse, à la recherche forestière et à d'autres activités liées à la sensibilisation et à l'éducation forestière et à la protection, à la mise en valeur ou à la transformation des ressources du milieu forestier.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles - Volet aménagement durable du territoire forestier				
Dépenses	485 618,5	214 014,2	425 445,0	188 389,2
Investissements	12 000,0		6 000,0	

IMMIGRATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » englobe la promotion de l'immigration, la sélection des personnes immigrantes et le soutien à la pleine participation des personnes issues de l'immigration au développement du Québec.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2014-2015 du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » totalise 293,7 M\$ répartis en un programme intitulé Immigration, Diversité et Inclusion.

PROGRAMME 1 Immigration, Diversité et Inclusion

Toutes les activités du ministère relatives à la sélection, à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, aux relations interculturelles, ainsi qu'à la planification, la recherche, l'administration et les services de soutien centralisés sont regroupées dans ce programme. Celui-ci inclut également les sommes transférées aux quatre autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation aux personnes immigrantes.

Le budget de dépenses de ce programme totalise 293,7 M\$. La variation entre ce montant et la dépense probable pour 2013-2014 s'explique par le fait que cette dernière exclut les sommes transférées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et au ministère de la Santé et des Services sociaux pour des activités de soutien à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, mais qu'elle inclut les montants associés au crédit au net.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Immigration, Diversité et Inclusion	293 653,3	127 382,9	298 346,3	166 270,4
Total	293 653,3	127 382,9	298 346,3	166 270,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisations du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » vise la mise en œuvre des orientations et des objectifs contenus au plan stratégique du ministère ainsi que plusieurs projets de transformation de ses services et de ses processus pour accroître sa performance. Le Ministère poursuivra notamment la modernisation de ses systèmes d'information, l'optimisation du processus de sélection des travailleuses et des travailleurs qualifiés, la gestion électronique et l'authentification des documents ainsi que le développement de nouveaux services en ligne.

La baisse des crédits « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
		Variation	
Immobilisations	11 800,0	—	11 800,0
Prêts, placements, avances et autres	86,0	(4 000,0)	4 086,0
Total	11 886,0	(4 000,0)	15 886,0

JUSTICE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Justice » a pour mission d'assurer la primauté du droit au sein de la société québécoise et de maintenir, au Québec, un système de justice à la fois digne de confiance et intègre afin de favoriser le respect des droits individuels et collectifs.

À cette fin, la ministre de la Justice assume les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (RLRQ, chapitre M-19), en exerçant, notamment, les fonctions d'administrateur de la justice, de procureur général, de juriste, de registraire et de notaire général du Québec. En outre, dans son rôle de procureure générale, elle représente l'État en matière civile devant les tribunaux ou dans le cadre de certaines enquêtes publiques.

Le portefeuille « Justice » assure l'accès à un système de justice de qualité et apporte son soutien à l'ensemble de la magistrature. Il veille à la bonne administration des affaires publiques et conseille le gouvernement sur la légalité de ses actions. Il l'appuie dans la préparation des lois et des règlements. Enfin, il établit les politiques publiques de l'État en matière de justice, y compris pour les affaires criminelles et pénales.

En sa qualité de registraire, la ministre assure notamment l'enregistrement et la conservation des documents qui lui sont confiés, la tenue du Registre des droits personnels et réels mobiliers ainsi que la gestion des clés et certificats dans le cadre de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG).

Le portefeuille « Justice » a aussi pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes. Le Secrétariat à la condition féminine soutient la ministre dans ses responsabilités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La mission du Conseil de la justice administrative est de soutenir la confiance du public dans la justice administrative envers le Tribunal administratif du Québec, la Commission des lésions professionnelles, la Régie du logement et la Commission des relations du travail.

La mission de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est de veiller au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (RLRQ, chapitre C-12) et d'en assurer la promotion. De plus, elle veille à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (RLRQ, chapitre A-2.01) ainsi qu'au respect des droits reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse (RLRQ, chapitre P-34.1).

L'Office de la protection du consommateur a pour mission de faire respecter la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, chapitre P-40.1).

Le mandat de la Commission des services juridiques est de veiller à ce que l'aide juridique soit fournie, dans la mesure établie par la loi et les règlements, aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice.

Pour sa part, le Fonds d'aide aux recours collectifs a pour objet de contribuer au financement des recours collectifs et de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

Le Tribunal administratif du Québec, financé par le Fonds du Tribunal administratif du Québec, a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, tels les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé.

Enfin, le Directeur des poursuites criminelles et pénales dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales. Plus spécifiquement, il assume les poursuites dans les cas d'infractions au Code criminel, à certaines lois fédérales et à presque toutes les lois du Québec.

Par ailleurs, les organismes autres que budgétaires que sont l'Office des professions du Québec et la Société québécoise d'information juridique, qui sont sous la responsabilité de la ministre, n'apparaissent pas au budget de dépenses, puisqu'ils se financent à même les contributions demandées aux membres des corporations professionnelles en ce qui a trait à l'Office des professions du Québec, et par la vente de produits et services pour la Société québécoise d'information juridique.

L'Office des professions du Québec a pour fonction de veiller à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public. Il suggère, lorsqu'il le juge opportun, la constitution de nouveaux ordres, la fusion ou la dissolution des ordres existants ainsi que des modifications aux lois qui les régissent.

La Société québécoise d'information juridique a le mandat de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les centres d'aide aux victimes d'actes criminels administrés par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, d'une partie de la suramende pénale et du partage des sommes d'argent récupérées dans le cadre de la lutte aux produits de la criminalité.

Le Fonds des registres assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers, aux enregistrements officiels ainsi qu'aux services de certification de l'ICPG. Les revenus du fonds proviennent des frais chargés pour ces services.

Le Fonds Accès Justice a pour mandat de soutenir les actions qui ont pour objectif d'améliorer, dans la collectivité, la connaissance et la compréhension du droit ou du système de justice québécois ainsi que l'utilisation de celui-ci.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'établit à 842,2 M\$ en 2014-2015, en baisse de 24,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014.

PROGRAMME 1 **Activité judiciaire**

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il comprend également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi que pour formuler des recommandations au gouvernement.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 110,4 M\$ en 2014-2015, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2013-2014.

PROGRAMME 2 **Administration de la justice**

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 288,2 M\$ en 2014-2015, en baisse de 18,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cet écart résulte, en partie, de l'effet combiné des éléments suivants : la non-réurrence de certaines dépenses en 2013-2014, notamment en lien avec l'abandon de projets informatiques; la livraison de projets immobiliers en 2014-2015; l'affectation d'une partie de la suramende pénale à l'aide aux victimes d'actes criminels à la fin de chaque exercice financier.

PROGRAMME 3 **Justice administrative**

Ce programme vise à assurer la part du ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 13,9 M\$ en 2014-2015, en hausse de 0,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cet écart résulte principalement de l'ajout de juges administratifs au Tribunal administratif du Québec.

PROGRAMME 4

Accessibilité à la justice

Ce programme vise à offrir des services d'aide juridique aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux et ayant un rapport avec la justice, de l'aide aux recours collectifs de même que certaines autres mesures visant l'accessibilité à la justice notamment en matière de médiation familiale.

Le budget de dépenses de ce programme est de 164,3 M\$ en 2014-2015, en hausse de 0,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cet écart s'explique par la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique et des tarifs des avocats de pratique privée compensée par des disponibilités de la Commission des services juridiques.

PROGRAMME 5

Autres organismes relevant de la ministre

Ce programme comprend deux organismes budgétaires à savoir, l'Office de la protection du consommateur qui vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 23,4 M\$ en 2014-2015 comparativement à une dépense probable de 24,7 M\$ en 2013-2014. Cette diminution de 1,3 M\$ s'explique par certaines dépenses imputées directement aux revenus générés par l'Office de la protection du consommateur.

PROGRAMME 6

Poursuites criminelles et pénales

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 119,9 M\$ en 2014-2015 comparativement à une dépense probable de 123,0 M\$ en 2013-2014. Cette diminution résulte d'un transfert de 3,8 M\$ en 2013-2014 en provenance de la provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances.

Par ailleurs, en 2013-2014, aucune activité n'a eu lieu en ce qui a trait au comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

PROGRAMME 7
Indemnisation et reconnaissance

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 111,0 M\$ en 2014-2015, en baisse de 2,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette diminution est attribuable, entre autres, à l'annulation de comptes en fidéicommiss en 2014-2015.

PROGRAMME 8
Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget de dépenses 2014-2015 pour ce programme est de 11,1 M\$, en baisse de 0,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation s'explique par l'effet combiné de la poursuite du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes et par la non-récurrence de certaines dépenses.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Activité judiciaire	110 430,8	(121,7)	109 940,5	110 552,5
2. Administration de la justice	288 156,2	(18 714,9)	290 981,4	306 871,1
3. Justice administrative	13 884,7	789,9	12 213,8	13 094,8
4. Accessibilité à la justice	164 293,6	915,8	167 374,0	163 377,8
5. Autres organismes relevant du ministre	23 416,4	(1 261,5)	23 577,5	24 677,9
6. Poursuites criminelles et pénales	119 916,7	(3 037,4)	116 328,8	122 954,1
7. Indemnisation et reconnaissance	111 015,6	(2 932,1)	113 947,7	113 947,7
8. Condition féminine	11 103,5	(438,5)	11 562,0	11 542,0
Total	842 217,5	(24 800,4)	845 925,7	867 017,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements s'établit à 21,5 M\$. La baisse des crédits « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
		Variation	
Immobilisations	21 477,0	205,1	21 271,9
Prêts, placements, avances et autres	43,1	(3 130,0)	3 173,1
Total	21 520,1	(2 924,9)	24 445,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	—	350,7
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	300,0	—
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	15 117,4	15 317,4
Conseil de la justice administrative	463,2	463,2
Conseil de la magistrature	2 252,5	2 434,3
Conseil du Statut de la femme	3 810,0	3 948,5
Directeur des poursuites criminelles et pénales	119 616,7	122 954,1
Office de la protection du consommateur	8 299,0	9 360,5
Tribunal des droits de la personne	268,5	268,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des services juridiques	179 857,2	162 002,0	160 086,0	160 380,6
Fonds d'aide aux recours collectifs	3 660,0	416,8	2 068,0	416,8
Office des professions du Québec	11 089,9	—	9 350,1	—
Société québécoise d'information juridique	14 815,9	—	14 073,0	—

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds Accès Justice

Le Fonds Accès Justice vise le financement de projets ou d'activités qui ont pour objectif d'améliorer, dans la collectivité, la connaissance et la compréhension du droit ou du système de justice québécois ainsi que l'utilisation de celui-ci. Ses revenus proviennent principalement d'une portion de la suramende pénale (4 \$/14 \$) et d'une affectation à partir des crédits du ministère de la Justice.

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, de la portion affectée à l'aide aux victimes d'actes criminels, de la contribution pénale et du partage des sommes d'argent récupérées dans le cadre de la lutte aux produits de la criminalité.

Fonds des registres du ministère de la Justice

Le Fonds des registres assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers, aux enregistrements officiels ainsi qu'aux services de certification de l'ICPG. Les revenus du fonds proviennent des frais chargés pour ces services.

ANNEXE 2 (suite)

Fonds du Tribunal administratif du Québec

Le Fonds du Tribunal administratif du Québec finance le Tribunal administratif du Québec qui a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, telles les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds Accès Justice				
Dépenses	10 924,0	1 874,8	9 411,5	2 580,4
Investissements	2,5		—	
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels				
Dépenses	21 733,3	10,1	20 127,2	10,1
Investissements	107,1		4,4	
Fonds des registres du ministère de la Justice				
Dépenses	24 434,5	—	17 799,0	—
Investissements	4 354,3		1 266,0	
Fonds du Tribunal administratif du Québec				
Dépenses	39 295,7	13 421,5	34 989,4	12 631,6
Investissements	1 165,7		1 165,7	

RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Relations internationales et Francophonie » a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale. À cette fin, il planifie, organise et dirige l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que celle des ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Compte tenu du mandat qui lui est confié, les principales responsabilités du ministère sont :

- De conseiller le gouvernement et de développer des politiques sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- D'établir et de maintenir des relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales;
- De veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'ententes internationales;
- De veiller aux intérêts du Québec lors de la négociation d'accords internationaux et au respect de ses engagements internationaux;
- De poursuivre la mise en œuvre de la politique internationale qui favorise le rayonnement et le développement du Québec;
- D'assurer la représentation du Québec à l'étranger.

En plus de ses fonctions de conseil, de représentation et de négociation, les responsabilités du ministère se traduisent par divers programmes et services touchant notamment l'organisation de missions gouvernementales à l'étranger et la réalisation d'activités de coopération, d'échanges et d'aide internationale.

Le ministre des Relations internationales et de la Francophonie est en outre responsable de quatre organismes voués à la jeunesse ainsi que de l'application de la section III.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En 2014-2015, le budget de dépenses du ministère des Relations internationales et de la Francophonie s'élève à 94,7 M\$, soit une diminution de 10,1 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent.

PROGRAMME 1

Affaires internationales

Ce programme vise à promouvoir et à défendre les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect de ses compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

Pour financer ce programme, le Ministère dispose d'un budget de dépenses initial et, ultérieurement, de crédits en provenance du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, visant à financer les activités de promotion, de recrutement et de sélection à l'étranger de candidats intéressés à immigrer au Québec.

La variation de 10,1 M\$ s'explique principalement par les crédits reçus du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en 2013-2014 et par un redéploiement des activités du ministère en lien avec les orientations gouvernementales.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Affaires internationales	94 704,3	(10 078,4)	96 704,3	104 782,7
Total	94 704,3	(10 078,4)	96 704,3	104 782,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le Ministère agit indépendamment de la Société québécoise des infrastructures au plan de la gestion et de l'administration de ses espaces de bureaux à l'étranger. Ainsi, le Ministère gère les baux des espaces loués et effectue, lorsque l'investissement est jugé rentable et stratégique, l'acquisition de bâtiments. Il en va de même en cas de disposition. Que les bâtiments appartiennent ou non au gouvernement du Québec, ceux-ci doivent être entretenus convenablement afin de rencontrer les obligations envers les propriétaires de lieux loués ou encore de maintenir ou d'améliorer la valeur des immeubles appartenant au ministère. Aussi, afin d'atteindre ces objectifs et en fonction des orientations gouvernementales, des projets de rénovation, d'amélioration ou d'acquisition sont prévus en 2014-2015. Le budget d'immobilisations a été réduit afin de correspondre aux besoins du ministère.

La baisse des crédits « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
		Variation	
Immobilisations	10 450,0	(7 635,0)	18 085,0
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	(1 224,9)	2 224,9
Total	11 450,0	(8 859,9)	20 309,9

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	2 713,6	1 459,0	3 028,4	1 583,0
Office Québec-Monde pour la jeunesse	6 625,3	1 115,5	6 751,2	1 210,4

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du ministère porte principalement sur la régulation du système de santé et de services sociaux, sur les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale des services, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives. Les agences de la santé et des services sociaux quant à elles, exercent des fonctions de coordination de la mise en place des services de santé et des services sociaux et assurent la répartition des ressources entre les établissements de leur région.

Les établissements sont responsables de développer et de mettre en œuvre une offre de service adaptée aux besoins spécifiques de la population qu'ils desservent. Le Ministère et le réseau de la santé et des services sociaux sont engagés à œuvrer collectivement pour atteindre les résultats associés aux engagements de la planification stratégique ministérielle 2010-2015. Ce plan mise sur l'action en amont des problèmes, sur l'organisation des services de première ligne hiérarchisés efficacement avec les services spécialisés, sur le respect des délais d'accès, sur la qualité des services et l'innovation, sur l'attraction des ressources humaines et l'amélioration de l'organisation du travail ainsi que sur l'amélioration constante de la performance et de l'imputabilité du réseau. Toutes les agences ont également élaboré une planification stratégique 2010-2015 qui tient compte des orientations ministérielles. La conclusion d'ententes de gestion et d'imputabilité entre le Ministère et chacune des agences ainsi qu'entre les agences et les établissements de chaque région, se poursuivra au cours de l'année 2014-2015 afin d'assurer la coordination des responsabilités de chaque palier de gestion et de renforcer l'imputabilité des niveaux de gestion.

Le maintien et l'amélioration de la qualité des services à la population sont assurés par le programme de visites des établissements, la certification des résidences privées pour personnes âgées ainsi que la présence de la Direction de l'éthique et de la qualité au sein du ministère. Celle-ci assure le suivi des programmes d'agrément des établissements, du régime d'examen des plaintes, des rapports de coroner de même que la publication du registre national des incidents et accidents survenus dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Ces actions sont complétées par différentes autres initiatives de promotion et de formation des employés qui s'inscrivent dans un ensemble de mesures d'amélioration continue de la qualité des soins et des services offerts dans le réseau québécois de la santé et des services sociaux.

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1), l'Office des personnes handicapées du Québec a pour mission de faire respecter cette dernière. Dans cette optique, l'Office joue un rôle de coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Il promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les assiste et les représente individuellement et collectivement. L'Office doit également s'assurer que, dans les limites de la loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer les personnes handicapées et de permettre à ces dernières de participer pleinement à la vie en société.

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie. La RAMQ agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants des secteurs de la santé et des services sociaux ainsi que de la recherche.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2014-2015 s'établit à 32 346,2 M\$, soit une hausse de 3,0 % par rapport à la dépense probable 2013-2014.

PROGRAMME 1

Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

La croissance de ce programme en 2014-2015 par rapport à la dépense probable 2013-2014 est de 10,3 M\$. Cet écart est principalement attribuable à l'augmentation de la dépense prévue au chapitre de l'assurance hospitalisation hors Québec.

PROGRAMME 2

Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme en 2014-2015 par rapport à la dépense probable 2013-2014 est de 671,4 M\$. Cette croissance est principalement attribuable aux ajustements salariaux découlant des conventions collectives totalisant 431,2 M\$, au coût de système spécifique à la santé de 100,0 M\$, à l'indexation des dépenses autres que salariales de 54,1 M\$, à la variation du service de la dette de 117,6 M\$, à l'augmentation du budget dédié au système du sang de 17,9 M\$ ainsi qu'à un report de certaines dépenses au cours de l'exercice 2013-2014. De plus, le transfert de la gestion financière des mandats relatifs au Dossier Santé Québec de la RAMQ afin de regrouper toutes les activités en ressources informationnelles du réseau se traduit par une croissance de 62,8 M\$.

Des mesures d'optimisation ayant pour objectif de réduire la bureaucratie et d'augmenter l'efficacité clinique généreront des économies totalisant 225,0 M\$.

À ce budget de dépenses s'ajoute le budget de 1 545,0 M\$ attribuable au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux pour lequel une croissance de 40,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014 est prévue pour 2014-2015. La hausse anticipée provient des revenus de la contribution santé.

PROGRAMME 3 Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 13,1 M\$ comparativement à la dépense probable de 12,4 M\$ pour l'exercice financier 2013-2014, ce qui représente un écart de 0,7 M\$.

PROGRAMME 4 Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 251,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette augmentation découle principalement des ajustements prévus à la rémunération des professionnels de la santé de 298,4 M\$. L'augmentation des coûts du régime public d'assurance médicaments et l'application de mesures de réduction de dépenses, notamment la signature d'ententes particulières avec les fabricants, la réduction du prix payé pour les médicaments génériques et la mise en place de meilleures pratiques, expliquent une croissance de 8,2 M\$. Le transfert de la gestion financière des mandats relatifs au Dossier Santé Québec au Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux (FRISSES) explique une diminution de 62,8 M\$ au niveau des budgets administratifs.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Fonctions nationales	381 309,9	10 342,8	374 872,2	370 967,1
2. Fonctions régionales	22 476 552,1	671 413,7	21 994 257,0	21 805 138,4
3. Office des personnes handicapées du Québec	13 076,4	719,3	13 067,2	12 357,1
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	9 475 248,1	251 140,4	9 224 107,7	9 224 107,7
Total	32 346 186,5	933 616,2	31 606 304,1	31 412 570,3

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisation de 5,6 M\$ permet au ministère d'assumer ses besoins en terme de développement de projets informatiques et d'achats de matériel et d'équipement en fonction de ses activités.

La baisse des crédits « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
		Variation	
Immobilisations	5 565,2	—	5 565,2
Prêts, placements, avances et autres	—	(4 000,0)	4 000,0
Total	5 565,2	(4 000,0)	9 565,2

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Commissaire à la santé et au bien-être	2 707,5	2 660,8
Office des personnes handicapées du Québec	13 076,3	12 357,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Corporation d'urgences-santé	125 445,6	93 235,2	123 673,8	91 485,8
Fonds de l'assurance médicaments	3 429 751,8	2 448 305,9	3 373 977,7	2 440 121,4
Héma-Québec	405 895,8	27 342,6	365 734,8	35 877,9
Institut national de santé publique du Québec	71 679,5	60 425,3	68 696,7	56 909,8
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	13 499,2	12 681,8	14 601,0	14 863,3
Régie de l'assurance maladie du Québec	11 251 861,3	7 613 730,6	10 898 840,5	7 317 197,8

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux

Le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux est dédié au financement des services de santé et des services sociaux dans lequel sont déposées les sommes recueillies au moyen de la contribution santé. Ces sommes permettent notamment de poursuivre le développement des services de santé et des services sociaux, de soutenir des projets prometteurs destinés à améliorer la performance du système et d'assurer le maintien des services.

Comme cela a été annoncé au Discours sur le budget 2013-2014, depuis le 1^{er} janvier 2013, la contribution santé de 200 \$ a été remplacée par une nouvelle contribution progressive en fonction du revenu individuel net. Pour compenser la baisse des revenus résultant de la restructuration de la contribution santé, le taux d'imposition des revenus excédant 100 000 \$ est augmenté de 1,75 %.

ANNEXE 2 (suite)

Dépenses prévues au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux en 2014-2015

(en millions de dollars)

Accès aux services de première ligne	
Plan d'investissement pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées	298
Plan d'accès en déficience intellectuelle et physique	31
Groupes de médecine familiale (GMF)	115
Infirmières praticiennes spécialisées	19
Sous-total	463
Accès aux services et accroissement des volumes	
Accès à la chirurgie et évolution de pratique en chirurgie	184
Chirurgie d'un jour	48
Fonctionnement des nouvelles installations	57
Soins oncologiques	139
Dialyse	161
Sous-total	589
Autres mesures d'accès aux services	
Hémodynamie et électrophysiologie interventionnelle	171
Inhalothérapie	141
Ergothérapie	93
Électrophysiologie	52
Autres	31
Sous-total	488
Soutien à l'amélioration de la performance	
Projet <i>Lean</i> et soutien à l'optimisation	5
Sous-total	5
Total	1 545

ANNEXE 2 (suite)

Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux

La Loi instituant le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux (L.Q. 2012, chapitre 31) a été adoptée à l'Assemblée nationale le 7 décembre 2012. Cette loi met en place un fonds qui est affecté au financement des activités transférées de la Société de gestion informatique SOGIQUE au ministère dans le cadre de la Loi sur la dissolution de la Société de gestion informatique SOGIQUE (L.Q. 2012, chapitre 9).

Ce fonds est affecté au financement des activités relatives aux services d'installation, d'entretien et de réparation de tout support technologique utilisé par le Ministère, par une agence de la santé et des services sociaux, par un établissement de santé ou de services sociaux ou par un autre organisme ou personne liés au réseau de la santé et des services sociaux. Il assure aussi le financement des services de soutien aux utilisateurs de ces supports technologiques, des services de gestion de leurs ressources informationnelles ainsi que des services de conception, de réalisation et de fourniture d'actifs informationnels pour ces intervenants.

L'augmentation de 135,8 M\$ découle des mandats qui relèvent, pour l'exercice financier 2014-2015, du fonds afin de donner suite aux recommandations du Vérificateur général qui visent à une plus grande transparence afin d'identifier les coûts associés aux systèmes d'information utilisés par le réseau de la santé et des services sociaux. Auparavant, ces mandats étaient sous la responsabilité de la RAMQ et de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie.

Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie

Le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie a été constitué, au ministère de la Santé et des Services sociaux, en vertu de la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie (RLRQ, chapitre F-4.0021).

Ce fonds est affecté au financement d'activités, de programmes et de projets visant à favoriser une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, à promouvoir des normes sociales encourageant des saines habitudes de vie, à améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids, ainsi qu'à soutenir l'innovation et l'acquisition et le transfert de connaissances en ces matières. Les activités, les programmes et les projets qui peuvent être ainsi financés ne comprennent pas ceux qui résultent de programmes réguliers établis ou approuvés par le gouvernement.

Le Fonds est principalement financé par une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2), pour un montant totalisant 20,0 M\$ par année.

La comptabilité du fonds et l'enregistrement des engagements financiers qui lui sont imputables sont tenus par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Le gouvernement détermine les modalités des versements ainsi que les conditions auxquelles les versements sont effectués au Fonds Québec en forme ou à un autre organisme. À la contribution du gouvernement, s'ajoute une quote-part équivalente de la Fondation Lucie et André Chagnon au bénéfice de la société de gestion du fonds afin de soutenir les divers projets retenus.

Des mesures d'économie demandées au Discours sur le budget 2013-2014 ont eu un impact sur les versements au Fonds Québec en forme lesquels ont été diminués de 10,0 M\$. La mesure sera appliquée pour l'exercice financier 2014-2015. Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 2013, le gouvernement et la Fondation Lucie et André Chagnon ont convenu de reporter les versements au Fonds Québec en forme pour une période de 12 mois.

ANNEXE 2 (suite)

Les dépenses des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux				
Dépenses	1 545 000,0	—	1 504 982,0	—
Investissements	—	—	—	—
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux				
Dépenses	187 636,0	155 117,2	51 855,0	17 568,0
Investissements	1 522,0	—	1 522,0	—
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie				
Dépenses	10 000,0	—	10 000,0	—
Investissements	—	—	—	—

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer, de concert avec ses partenaires, la sécurité publique au Québec. Le Ministère et les organismes composant le portefeuille ministériel interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- La prévention de la criminalité, de la récidive et des décès survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- Le maintien de la paix et de l'ordre public, l'intervention policière et la protection publique;
- Les services correctionnels;
- Les services de sécurité civile et de sécurité incendie;
- L'administration des permis et licences d'alcool, de courses de chevaux, de jeux et des sports de combat professionnels;
- Les expertises judiciaires;
- La libération conditionnelle des personnes contrevenantes;
- Le traitement des plaintes et des citations à comparaître en déontologie policière;
- La formation des policiers et des pompiers;
- La coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et la collusion en matière contractuelle dans le secteur public.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de quatre directions générales (Affaires policières, Sécurité civile et sécurité incendie, Services correctionnels et Services à la gestion) ainsi que de la Sûreté du Québec.

De plus, huit organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la mission de sécurité publique. Il s'agit du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec. Enfin, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2014-2015 s'établit à 1 258,8 M\$, soit 74,5 M\$ de moins que la dépense probable 2013-2014.

PROGRAMME 1

Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion de l'ensemble des activités du ministère. Il vise également à protéger la société en participant à l'administration de la justice et, en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté, des services pour favoriser leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire et à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que la sécurité de certains édifices gouvernementaux. Ce programme assure aussi l'inspection des services de police et finance les services policiers autochtones. Il veille à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens, se produise ou le cas échéant, pour faciliter le retour à la normale.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 597,3 M\$, en baisse de 42,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation s'explique notamment par l'aide financière versée en raison de l'accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013, dans la ville de Lac-Mégantic, ainsi que par des sommes transférées au cours de 2013-2014 de la provision du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité.

PROGRAMME 2

Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 622,5 M\$, en baisse de 32,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation s'explique principalement par les sommes transférées au cours de 2013-2014 de la provision du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité et par la mise en place de mesures d'économie en 2014-2015.

Les activités de la Sûreté du Québec sont financées par des revenus gérés dans un fonds spécial lesquels proviennent principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec (293,0 M\$), de la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes (8,8 M\$) ainsi que par des revenus en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu (6,0 M\$), lesquels sont gérés dans un compte à fin déterminée. Ces revenus élèvent donc le niveau de dépenses de la Sûreté du Québec à 930,3 M\$.

PROGRAMME 3
Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend six organismes soit :

- La Régie des alcools, des courses et des jeux qui a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- La Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle;
- Le Bureau du coroner qui est chargé d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine;
- Le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers, les agents de protection de la faune, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions et les agents de la paix agissant au sein de l'Unité permanente anticorruption (UPAC);
- Le Comité de déontologie policière qui est un tribunal administratif spécialisé ayant pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête;
- Le Commissaire à la lutte contre la corruption qui est chargé d'assurer la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption en matière contractuelle dans le secteur public.

Un budget de dépenses de 38,9 M\$ est alloué à ce programme, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2013-2014.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	597 312,8	(42 473,1)	627 083,9	639 785,9
2. Sûreté du Québec	622 530,8	(32 108,6)	619 776,2	654 639,4
3. Organismes relevant du ministre	38 919,3	82,1	35 730,8	38 837,2
Total	1 258 762,9	(74 499,6)	1 282 590,9	1 333 262,5

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Sécurité publique » est de 56,1 M\$. De ce montant, 24,8 M\$ sont alloués au ministère et aux organismes relevant du ministre, excluant la Sûreté du Québec. Ce budget est constitué des sommes requises pour les nouvelles initiatives et le parachèvement de développements informatiques.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 31,3 M\$ est constitué principalement des sommes requises en immobilisations pour des équipements et du développement informatique, pour le Système intégré de radiocommunications policières ainsi que pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés.

La baisse des crédits « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
	Variation		
Immobilisations	56 049,0	751,2	55 297,8
Prêts, placements, avances et autres	72,4	(10 900,0)	10 972,4
Total	56 121,4	(10 148,8)	66 270,2

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Bureau du coroner	7 753,3	7 227,1
Comité de déontologie policière	1 772,0	1 821,0
Commissaire à la déontologie policière	3 313,8	3 359,4
Commissaire à la lutte contre la corruption	7 808,6	6 073,2
Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 748,3	4 788,4
Régie des alcools, des courses et des jeux	13 523,3	15 568,1

ANNEXE 2**LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
École nationale de police du Québec	35 701,9	4 589,2	35 525,6	6 589,2
École nationale des pompiers du Québec	2 164,2	456,0	1 846,1	456,0

LE FONDS SPÉCIAL**Fonds des services de police**

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1). Il s'agit en somme de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté qui repose sur le modèle de police de proximité.

Les revenus proviennent de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (293,0 M\$), du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes (8,8 M\$). Finalement, des revenus découlant d'une affectation de 280,3 M\$ du budget de dépenses du programme 2 en assurent l'équilibre financier.

L'investissement prévu de 23,1 M\$ est constitué des montants requis pour le Système intégré de radiocommunications policières, pour le renouvellement des véhicules dans les postes des municipalités régionales de comté, pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour des équipements spécialisés.

Le budget d'investissements est en hausse de 7,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation s'explique principalement par le développement du Système intégré de radiocommunications policières, et le renouvellement du parc informatique et du parc automobile.

ANNEXE 2 (suite)**Les dépenses du fonds spécial**
(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des services de police				
Dépenses	582 085,5	280 297,3	572 024,2	275 413,2
Investissements	23 051,3		15 349,2	

TOURISME

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants associés à ce développement et à cette promotion, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

L'action du ministère s'adresse aux touristes et aux entrepreneurs de l'industrie touristique. Aux premiers, en offrant des services d'accueil, de renseignements touristiques et d'assistance pour la réservation de produits touristiques et en réalisant des activités de promotion et de commercialisation de la destination québécoise, principalement sur des marchés ciblés hors Québec. Aux seconds, en les accompagnant, les conseillant et les soutenant, soit financièrement ou techniquement, dans la réalisation de leurs projets d'investissement et de développement de produits touristiques afin de renouveler l'offre touristique.

À ces fins, le ministère du Tourisme s'appuie sur un réseau de partenaires composé notamment d'associations sectorielles et régionales, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

La ministre du Tourisme a également la responsabilité légale de la Régie des installations olympiques, de la Société du Centre des congrès de Québec et de la Société du Palais des congrès de Montréal.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Promotion et développement du tourisme

Le Programme de promotion et de développement du tourisme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et en concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec sur les marchés hors Québec ainsi qu'en exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Le budget de ce programme en 2014-2015 s'élève à 127,2 M\$, en baisse de 3,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation résulte essentiellement des mesures d'économie au budget de dépenses 2014-2015.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Promotion et développement du tourisme	127 152,1	(3 676,4)	132 136,5	130 828,5
Total	127 152,1	(3 676,4)	132 136,5	130 828,5

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie des installations olympiques	39 709,9	19 883,3	42 852,4	19 097,5
Société du Centre des congrès de Québec	28 403,0	16 635,8	22 440,4	13 120,2
Société du Palais des congrès de Montréal	58 737,4	34 414,0	55 108,2	38 341,0

LE FONDS SPÉCIAL

Fonds de partenariat touristique

Le Fonds de partenariat touristique est régi par le chapitre III de la Loi sur le ministère du Tourisme (RLRQ, chapitre. M-31.2). Il est affecté à la réalisation des interventions du ministère, soit la promotion et le développement du tourisme au Québec.

Les sommes affectées à ce fonds en 2014-2015 sont évaluées à 144,8 M\$, dont 56,2 M\$ provenant d'une affectation de crédits du ministère. La différence provient essentiellement de taxes dédiées et de revenus de partenariat.

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de partenariat touristique				
Dépenses	144 771,8	56 219,0	137 245,3	58 918,4
Investissements	3 150,1		1 936,3	

TRANSPORTS

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le Ministère agit comme un acteur de premier plan dans l'organisation des systèmes de transport au Québec. Il s'engage à offrir une gestion compétente, rigoureuse et innovatrice des réseaux dont il a la responsabilité directe. Le Ministère s'appuie sur une collaboration étroite avec ses partenaires publics et des secteurs privé, éducatif et associatif, dans un contexte de partage des responsabilités, pour offrir des systèmes de transport efficaces, innovants et accessibles ainsi que de l'information pertinente et de qualité qui répondent aux besoins de la population et des entreprises de toutes les régions du Québec.

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se concrétisent par les activités suivantes :

- La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- Le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local;
- Le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport collectif en milieu urbain, rural et interurbain, le transport adapté, ainsi que le transport maritime et aérien des régions éloignées et isolées;
- Le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- Le soutien au transport des marchandises, en favorisant la complémentarité et l'utilisation optimale des modes de transport routier, ferroviaire et maritime.

Tout en assurant la mobilité des personnes et des marchandises sur tout le territoire québécois, ces activités appuient le développement régional ainsi que le développement de plusieurs secteurs de l'économie québécoise, notamment le développement touristique et récréatif, de même que la fabrication d'équipement et de matériel de transport ainsi que l'entretien et la construction d'infrastructures.

En 2010, le gouvernement a adopté les nouvelles dispositions visant l'élargissement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier pour y inclure notamment le transport en commun dans une perspective de développement durable. Ce fonds, dorénavant appelé le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT), intègre ainsi le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun et le Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports. Il est alimenté par des sources de revenus dédiés, soit principalement la taxe sur les carburants et les droits sur les permis de conduire et sur les immatriculations.

Le portefeuille ministériel, sous l'autorité du ministre, est aussi composé des organismes suivants : la Commission des transports du Québec, un organisme budgétaire, ainsi que l'Agence métropolitaine de transport, la Société des traversiers du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec (partie non fiduciaire), des organismes autres que budgétaires.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2014-2015 s'établit à 688,7 M\$, ce qui représente une diminution de 18,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation s'explique principalement par une diminution découlant d'une nouvelle répartition des activités d'entretien des infrastructures entre le Ministère et le Fonds des réseaux de transport terrestre.

PROGRAMME 1

Infrastructures et systèmes de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection et le maintien en état des infrastructures de transport et assurer l'exploitation des infrastructures de transport. Il vise aussi à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :

• Entretien des infrastructures de transport	372,6 M\$
• Aide au transport adapté aux personnes handicapées	88,1 M\$
• Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des traversiers du Québec	93,9 M\$
• Aide au transport terrestre	11,8 M\$
• Aide au réseau routier local	19,5 M\$
• Aide à l'adaptation des taxis, des autocars et des véhicules pour personnes handicapées	9,5 M\$
• Aide au transport aérien	4,7 M\$
• Affectation à un fonds spécial	9,0 M\$
• Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	12,3 M\$

Le budget de dépenses 2014-2015 est de 621,4 M\$, ce qui représente une diminution de 17,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette diminution s'explique principalement par une nouvelle répartition des activités d'entretien des infrastructures entre le Ministère et le Fonds des réseaux de transport terrestre.

PROGRAMME 2

Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de direction, de soutien à la gestion des activités du ministère. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :

- Direction, planification et coordination des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles 48,4 M\$
- Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement 6,5 M\$
- Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport 12,4 M\$

Le budget de dépenses 2014-2015 est de 67,3 M\$. Il s'agit d'une réduction de 0,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette diminution s'explique par une réduction des dépenses administratives.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	621 392,1	(17 842,8)	630 142,8	639 234,9
2. Administration et services corporatifs	67 343,1	(865,9)	78 592,4	68 209,0
Total	688 735,2	(18 708,7)	708 735,2	707 443,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au ministère d'assumer ses besoins relativement aux infrastructures de transport maritime, aérien et terrestre.

La baisse des crédits « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
		Variation	
Immobilisations	80 549,1	(61,9)	80 611,0
Prêts, placements, avances et autres	200,0	(165 000,0)	165 200,0
Total	80 749,1	(165 061,9)	245 811,0

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****L'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Commission des transports du Québec	12 270,2	12 195,0

ANNEXE 2**LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence métropolitaine de transport	491 667,6	—	499 834,4	—
Société de l'assurance automobile du Québec	242 446,0	8 000,0	237 000,0	8 500,0
Société des Traversiers du Québec	119 408,0	90 126,0	117 691,0	89 328,0

LES FONDS SPÉCIAUX**Fonds des réseaux de transport terrestre**

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (L.Q. 2010, chapitre 20), adoptée en juin 2010, a institué le Fonds des réseaux de transport terrestre. Ce fonds regroupe les activités du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, du Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun et du Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports.

Le FORT est affecté au financement :

- Des services de transport en commun des organismes publics;
- De la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières et d'infrastructures de transport en commun, notamment celles faisant l'objet d'ententes de partenariat;
- Des autres activités reliées à l'offre de biens et services au sein du réseau de parcs routiers, ainsi que de l'ensemble des opérations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux activités de ce réseau;
- Des frais de fonctionnement des services de transport en commun des conseils intermunicipaux de transport, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun, des conseils régionaux de transport et des régies intermunicipales;
- Des programmes d'aide financière dédiés aux véhicules hors route.

ANNEXE 2 (suite)

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté, depuis le 1^{er} avril 1998, au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Centre est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du ministère. Il offre en outre un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Fonds de la sécurité routière

Le Fonds de la sécurité routière est affecté, depuis le 3 septembre 2008, au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Il vise à sauver des vies et à réduire le nombre de blessés en améliorant le bilan routier par un changement de comportement des conducteurs.

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Dépenses	119 949,1	—	112 735,9	—
Investissements	45 432,6		42 148,5	
Fonds de la sécurité routière				
Dépenses	15 000,0	—	8 017,7	—
Investissements	7 450,6		122,7	
Fonds des réseaux de transport terrestre				
Dépenses	3 297 270,8	9 000,0	2 951 233,9	3 147,5
Investissements	2 437 496,5		2 130 269,1	

Note : Les investissements du Fonds des réseaux de transport terrestre comprennent également les contributions des partenaires et excluent les dépenses non capitalisables.

TRAVAIL

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère du Travail est de contribuer à la croissance économique et au développement social du Québec par la promotion de conditions de travail équitables, de milieux de travail sains, de relations du travail harmonieuses qui favorisent la performance des organisations.

La mission ministérielle s'appuie sur les pouvoirs conférés au ministre en vertu de la Loi sur le ministère du Travail (RLRQ, chapitre M-32.2). Cette dernière confie au ministre les responsabilités suivantes :

- Favoriser l'établissement et le maintien de relations harmonieuses entre les employeurs et les salariés ainsi qu'avec les associations qui les représentent;
- Adapter les régimes de relations du travail et les normes du travail à l'évolution des besoins des personnes, du marché du travail et de l'économie;
- Faciliter la gestion de la main-d'œuvre et des conditions de travail;
- Promouvoir l'évolution des modes d'organisation du travail en fonction des besoins des personnes, des organisations et du marché du travail.

Par ailleurs, le Ministère est appuyé, au regard de l'équité salariale, par un organisme budgétaire qui fait partie du portefeuille « Travail » :

- La Commission de l'équité salariale voit à la réalisation de l'équité salariale pour les femmes du Québec. Elle veille à l'établissement de démarches ou de programmes spécifiques et s'assure du maintien de l'équité salariale dans les entreprises.

Le Ministère fournit également le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités du ministre au regard de la région de la Capitale-Nationale. À ce titre, le Secrétariat à la Capitale-Nationale, sous la responsabilité du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, a pour mission de contribuer au développement social, culturel, touristique et économique de la région de la Capitale-Nationale et de favoriser la concertation des partenaires gouvernementaux et régionaux qui participent à l'essor de la région.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2014-2015 s'établit à 90,7 M\$.

PROGRAMME 1

Travail

Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail et d'équité salariale.

Le budget de dépenses 2014-2015, soit 29,7 M\$, est inférieur de 6,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2013-2014. Cette variation s'explique notamment par une somme transférée au cours de l'exercice financier 2013-2014 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus et versée au titre des activités de la Commission de la construction du Québec, de la Régie du bâtiment du Québec et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en vue d'enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction. Elle s'explique aussi par la mise en place de diverses mesures de réduction de dépenses.

PROGRAMME 2

Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement économique, social et culturel. Il se compose des éléments suivants :

- Secrétariat à la Capitale-Nationale;
- Commission de la capitale nationale du Québec.

Le budget de dépenses 2014-2015 de ce programme totalise 61,0 M\$, soit une augmentation de 2,5 M\$ par rapport à la dépense probable de 2013-2014. Cela s'explique par le report en 2014-2015 de projets prévus en 2013-2014.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Travail	29 679,8	(6 255,4)	30 679,8	35 935,2
2. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	61 043,5	2 484,4	61 461,9	58 559,1
Total	90 723,3	(3 771,0)	92 141,7	94 494,3

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements concerne le maintien des actifs et le développement d'applications en matière de ressources informationnelles requises pour supporter différentes activités. La variation au budget d'immobilisation s'explique par la mise à niveau des logiciels et des infrastructures informatiques du ministère prévue en 2014-2015.

La baisse des crédits « Prêts, placements, avances et autres » s'explique par le fait que des crédits avaient été votés pour l'exercice financier 2013-2014 concernant l'harmonisation de la TVQ à la TPS/TVH alors que les sommes nécessaires pour pourvoir aux taxes de vente sont désormais prévues par le mécanisme mis en place lors de la sanction de la Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 28). Ces dispositions législatives prévoient en effet le financement de ces taxes par des crédits permanents sur lesquels sont retournés les remboursements effectués périodiquement par les autorités fiscales.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014
		Variation	
Immobilisations	2 653,1	650,0	2 003,1
Prêts, placements, avances et autres	1,0	(1 570,0)	1 571,0
Total	2 654,1	(920,0)	3 574,1

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2014-2015	Dépense probable 2013-2014
Commission de l'équité salariale	8 302,2	8 373,0

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission de la capitale nationale du Québec	19 602,5	18 058,8	18 309,0	17 867,8
Commission des normes du travail	66 395,3	—	62 191,7	—
Régie du bâtiment du Québec	66 030,5	—	60 874,1	1 200,0

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds de la Commission des lésions professionnelles

Les revenus du Fonds de la Commission des lésions professionnelles proviennent des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse annuellement. Les sommes requises pour les opérations de la Commission des lésions professionnelles, dont la mission est d'entendre et de disposer des contestations des décisions rendues par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, sont prises à même ce fonds.

Fonds de la Commission des relations du travail

Les revenus du Fonds de la Commission des relations du travail proviennent principalement de contributions du ministère du Travail, de la Commission des normes du travail et de la Commission de la construction du Québec. Les sommes requises pour les opérations de la Commission des relations du travail, dont la mission est d'entendre et de disposer de tout un éventail de recours reliés à la protection de l'emploi, aux relations du travail, aux services essentiels, à l'industrie de la construction, à la qualification professionnelle de certains métiers ainsi qu'à la reconnaissance d'associations d'artistes et de producteurs, sont prises à même ce fonds.

ANNEXE 2 (suite)**Les dépenses des fonds spéciaux**

(en milliers de dollars)

	2014-2015		2013-2014	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de la Commission des lésions professionnelles				
Dépenses	66 698,7	—	61 476,1	—
Investissements	1 525,0		1 454,8	
Fonds de la Commission des relations du travail				
Dépenses	20 455,8	6 732,7	18 301,6	6 812,7
Investissements	1 422,7		700,0	
